COMMUNE DE
Burdinne

RAPPORT ANNUEL 2023

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE 1 : LES AUTORITÉS COMMUNALES 9

1. LE CONSEIL COMMUNAL 9

1.1. Réunions 9

1.2. Composition 9

2. COLLÈGE COMMUNAL 12

2.1. Réunions 12

2.2. Composition 12

3. REPRÉSENTANTS COMMUNAUX AU SEIN DES INTERCOMMUNALES ET DES SOCIÉTÉS PARACOMMUNALES *(LISTE ACTUALISÉE SUITE AUX DÉMISSIONS DE CONSEILLERS EN 2023)* 13

3.1. SPI+ 13

3.2. Intradel 13

3.3. Tecteo (RESA) 13

3.4. AIDE 13

3.5. Enodia (Publifin) 14

3.6. IMIO 14

3.7. SWDE 14

3.8. U.V.C.W. 14

3.9. Ethias 14

3.10. TEC Liège - Verviers 14

3.11. Fédération du tourisme province de Liège Asbl 14

3.12. Centre Culturel Braives - Burdinne Asbl 14

3.13. Centre Culturel arrondissement de Huy Asbl 15

3.14. Contrat Rivière Meuse Aval et Affluent Asb 15

3.15. Maison du tourisme “ Terre de Meuse” Asbl 15

3.16. Agence locale pour l’Emploi Burdinne Asbl 15

3.17. Réseau de lecture publique Burdinale - Mehaigne 15

3.18. Comité de négociation et de concertation syndicale 15

3.19. Comité de concertation Commune - C.P.A.S. 15

3.20. Commission communale de l’Accueil 16

3.21. Agence immobilière sociale du pays de Huy 16

3.22. Asbl Meuse Condroz Logement Z LOGEMENT 16

3.23. GAL Burdinale-Mehaigne Asbl 16

3.24. Parc Naturel Burdinale-Mehaigne Asbl 16

3.25. Conférence des élus Meuse-Condroz-Hesbaye Asbl 16

3.26. Conseil de l’enseignement 17

3.27. Association de projet du pays Burdinale 17
3.28. La ressourcerie du pays de Liège SCRL 17
3.29. Zone de secours Hesbaye 17
3.30. Zone de police Hesbaye Ouest 17
4. LES COMMISSIONS COMMUNALES 18
4.1. CCA (Commission communale de l'Accueil) 18
4.2. Commission agricole 19
4.3. Démarche Zéro Déchet - Comité de pilotage / Ecoteam 19
4.5. Convention des maires – Comité PAEDC 20
4.6. Le Conseil des Enfants 21
4.7. La commission locale de développement rural (CLDR) 22
4.8. La commission citoyenne - Schéma de développement Communal 24
4.9. Comité de concertation CPAS- Commune 25
4.10. COPALOC (Ecole Communale) 25
4.11. Le conseil de Participation (Ecole Communale) 26
CHAPITRE 2 : LE PERSONNEL COMMUNAL 27
1. ORGANIGRAMME 27
2. PERSONNEL ADMINISTRATIF 28
3. PERSONNEL OUVRIER 28
4. PERSONNEL D'ENTRETIEN 28
5. PERSONNEL D'ACCUEIL EXTRASCOLAIRE 28
6. ÉTUDIANTS ET MONITEURS 29
6.1. Eté solidaire 29
6.2. Plaines de vacances 29
7. ENSEIGNEMENT 29
7.1. Cours de langue 29
7.2. Ecole des devoirs 29
CHAPITRE 3 : LES SUBVENTIONS 30
1. A.P.E. 30
2. MARIBEL SOCIAL 30
3. O.N.E. 30
CHAPITRE 4 : INFORMATIONS GÉNÉRALES 31
1. POPULATION EN 2023 31
2. MOUVEMENTS ENREGISTRÉS 33
3. LES NOCES 33
4. L'ACCUEIL DES NOUVEAUX HABITANTS 34
CHAPITRE 5 : SERVICES ADMINISTRATIFS 35
1. ACCUEIL TEMPS LIBRE 35

1.1. Accueil temps libre au sein des implantations scolaires....35
1.2. Les stages de vacances....37
1.3. Les partenariats....39
1.4. La démarche Zéro Déchet au sein de l'ATL....40
1.5. Le petit déjeuner de rentrée scolaire....40
1.6. Place aux enfants....41
1.7. Le Conseil Communal des enfants....41
2. COMMUNICATION/ DÉVELOPPEMENT LOCAL /DEMARCHE ZERO DECHET....42
2.1. Communication....42
2.2. Développement local....43
2.3. Démarche Zéro Déchet....43
3. ENERGIE....46
3.1. Tâches récurrentes....46
3.2. Actions menées en 2023....46
4. ENVIRONNEMENT....48
4.2. Tâches récurrentes....48
4.2. Biodiversité....49
5. ETAT CIVIL / POPULATION....51
5.1. Documents officiels....51
5.2. Permis de conduire....52
5.3. Les actes d'Etat Civil....53
5.4. Octroi des concessions....54
6. INFORMATIQUE....55
6.1. Développement de l'E-Guichet 'E-GUICHET....55
6.2. Portail Parents....56
6.3. Matériel....56
6.5. Projet....57
7. JEUNESSE / SPORT....59
7.1. La jeunesse....59
7.2. Le sport....59
8. MOBILITÉ....62
8.1. Réunions....62
8.2. Actions menées en 2023....62
8.3. Décisions....64
9. PATRIMOINE....65
9.1. . Développement de Bibliotheca....65
9.2. Carte interactive....65
10. PLAN HABITAT PERMANENT....66

10.1. Personnel 66
10.2. Missions 66
10.3. Actions menées en 2023 66
10.4. Décisions 68
11. TRAVAUX 70
11.1. Formations 70
11.2. Permissions de voiries 70
11.3. Les travaux réalisés par le service communal de voirie 70
11.4. Manifestations et aides logistiques 73
11.5. Marchés publics 73
11.6. Travaux extraordinaires 73
11.7. Projet ecobatis 77
11.8. Entretien et dépannages des installations de chauffage 77
11.9. Fauchage d'accotement 77
11.10. Fourniture et pose d'un columbarium au cimetière d'Hannêche 78
11.11. Cartographie des cimetières communaux 78
11.12. Achat d'un tracteur tondeuse mulching 78
11.13 Achat d'une camionnette 78
11.14. Travaux en collaboration avec l'AIDE 78
12. URBANISME 79
12.1. Formations 79
Durant l'année 2023, l'agent a suivi : 79
12.2. Actions menées en 2023 79
13. DIVERS 81
13.1. Inondations 81
13.2. Calamités agricoles 81
13.3. Radon 81
CHAPITRE 6 : ENSEIGNEMENT 84
1. LA POPULATION SCOLAIRE 84
2. L'ENCADREMENT SCOLAIRE 84
2.1. La direction 84
2.2. Les classes primaires 84
2.3. Les cours spéciaux 84
2.4. Formations des enseignants 85
3. LES SERVICES 85
4. LES ACTIVITÉS MENÉES AU SEIN DE L'ÉTABLISSEMENT EN 2023 86
4.1. Activités culturelles et artistiques avec des partenaires extérieurs 86
4.2. Initiative prises en matière de rythmes scolaires, animation culturelle, d'éducation à la citoyenneté, au médias, à la santé et à l'environnement 86

4.3. Initiatives en matière d'activités sportives 87
5. LES DÉCISIONS 87
CHAPITRE 7 : SÉCURITÉ PUBLIQUE 88
1. LA ZONE DE POLICE HESBAYE-OUEST 88
1.1. Nos représentants communaux 88
1.2. La dotation communale 88
1.3. Collaboration avec la zone de police 88
2. LA ZONE DE SECOURS 88
2.1. Notre représentant communal 88
2.2. La dotation communal 88
2.3. Collaboration avec la zone de secours 88
CHAPITRE 8 : PARTICIPATION CITOYENNE 89
1. GROUPES DE CONSULTATION 89
CHAPITRE 9 : PARTENARIAT 89
1. ENSEIGNEMENT 89
1.1. Collaboration avec l'Asbl "Réussir à l'école " 89
1.2. Petite enfance 89
2. COOPÉRATION INTERNATIONALE 89
2.1. Projet avec l'Asbl "Ingénieurs sans frontière" 89
2.2. Tremblements de terre en Syrie et Turquie 90
3. COMITÉ DES AÎNÉS 90
4. RÉSEAU DE LECTURE PUBLIQUE 90
5. LE PARC NATUREL BURDINALE - MEHAIGNE 90
6. LE GAL 90
7. LE CENTRE CULTUREL BRAIVES – BURDINNE 91
8. MAISON DU TOURISME TERRE & MEUSE 91
CHAPITRE 11 : FINANCES 92
1. LE COMPTE COMMUNAL 92
2. LE COMPTE DU C.P.A.S. 93
3. LES COMPTES DES FABRIQUES D'EGLISE : 93
3.1. Burdinne 93
3.2. Hannêche 93
3.3. Lamontzée 94
3.4. Oteppe 94
3.5. Marneffe 94
4. LES PRIMES COMMUNALES 94
5. LES SUBVENTIONS 95
6. FINANCEMENT GENERAL DES COMMUNES 96

6.1. Fonds des communes 96
7. FISCALITE 96
8. BUDGET DE L'EXERCICE 2024 98
8.1. Le budget 2024 est arrêté comme suit :.....98
9. LE TABLEAU DE SYNTHÈSE 99
10. LE TABLEAU RÉCAPITULATIF PAR GROUPE DE FONCTIONS.....100
11. LES MONTANTS DES DOTATIONS ISSUS DU BUDGET DES ENTITES CONSOLIDEES.....101
12. LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT ET VOIES ET MOYENS DE FINANCEMENT..... 0

CHAPITRE 1 : LES AUTORITÉS COMMUNALES

1. LE CONSEIL COMMUNAL

1.1. RÉUNIONS

Au cours de l'année 2023 le Conseil communal s'est réuni à 11 reprises.

Une réunion conjointe avec le Conseil de l'Action Sociale s'est tenue le 18 décembre 2023

1.2. COMPOSITION

Durant l'année 2023, deux conseillers ont présenté leur démission à savoir Mesdames Laurence Franquin et Marie Chiarelli.

Le Conseil communal en a pris respectivement acte en séance du 27 juin pour la 1ère et du 25 juillet pour la seconde.

Suite à ces démissions, la liste de la majorité n'ayant plus de candidats suppléants, deux nouveaux conseillers issus de la liste Participe Présent Burdinne ont prêté serment à savoir Madame Nicole Burette en séance du 25 juillet et Madame Michèle Goeris en séance du 26 septembre.

Ainsi, le Conseil communal se compose, actuellement comme suit :

Frédéric BERTRAND - Bourgmestre
Parti : Unis pour Burdinne

Rue Neuve 24 - 4210 Burdinne
0495/52.82.39
fre.bertrand24@gmail.com

Evelyne LAMBIE - 1ère échevine
Parti : Unis pour Burdinne

Rue des Thiers 12 b - 4210 Burdinne
0474/80.28.90
evelyne_lambie@hotmail.com

Christian ELIAS - 2ème échevin
Parti : Unis pour Burdinne

Rue Saint Lambert 18 - 4210 Hannêche
0498/95.24.19
christian.elias@skynet.be

Christine BOUCHE - 3ème échevine
Parti : Unis pour Burdinne

Rue Neuve 3a - 4210 Burdinne
0473/90.00.78
chrisbouche@hotmail.com

Hugues JOASSIN - Président du Conseil
Parti : Unis pour Burdinne

Rue de la Burdinale 37/A - 4210 Lamontzée
0477/97.87.62
joassin.hugues@skynet.be

Alexandre GIROULLE - Conseiller
Parti : Unis pour Burdinne

Rue des Crénées 21 - 4210 Oteppe
0476/82.03.89
alexandregiroulle@gmail.com

Laurence DELIER - Conseillère
Parti : Unis pour Burdinne

Rue du Vivier 14 b - 4210 Hannêche
0472/23.25.18
laurencedelier@gmail.com

Sabine GILLMANN - Conseillère
Parti : Participe Présent Burdinne

Rue du Buck 2 - 4210 Marneffe
0494/36.09.06
sa.gillmann@gmail.com

Ghislain CHARLIER - Conseiller
Parti : Unis pour Burdinne

Rue Rond Bonnier 8 - 4210 Oteppe
0495/20.23.50
ghislain.charlier@charlierg.net

Romain VERLAINE - Conseiller
Parti : Participe Présent Burdinne

Rue Lombiéry 14 - 4210 Burdinne
0498/32.09.87
romainverlaine@yahoo.fr

Thierry LEGAZ - Conseiller
Parti : Ensemble

Place Joseph Wauters 4 - 4210 Marneffe
0478/22.17.80
legazthierry@gmail.com

Nicole BURETTE - Conseillère
Parti : Participe Présent Burdinne

rue Chimpisse 11 - 4210 Burdinne
0476/89.60.43
nicole.burette@gmail.com

Michele JORIS - Conseillère
Parti : Participe Présent Burdinne

rue des pages 10 - 4210 Oteppe
0484/13.80.97
michele.georis@gmail.com

2. COLLÈGE COMMUNAL

2.1. RÉUNIONS

Le Collège communal s'est réuni à 45 reprises.

2.2. COMPOSITION

Le Collège Communal se compose, comme suit :

Frédéric BERTRAND - Bourgmestre

Attributions : la coordination générale, la police, le SRI, l'état civil, la communication politique, les ressources humaines, les prêts de matériel, la supracommunalité, l'environnement, la propreté publique, le développement durable, la transition énergétique et le Parc Naturel.

Evelyne LAMBIE - 1ère échevine

Attributions : l'enseignement, les activités Extrascolaires, le Conseil Communal des Enfants, le Conseil Communal des Jeunes, les activités jeunes, les plaines de jeux et de vacances, les sports, le développement local : agriculture et activités économiques, communication citoyenne, réseau de lecture publique, la démarche Zéro Déchet.

Christian ELIAS - 2ème échevin

Attributions : les travaux, les bâtiments communaux, les finances et budgets, les cultes (fabriques d'églises) et les infrastructures informatiques.

Christine BOUCHE - 3ème échevine

Attributions : l'urbanisme, la mobilité, la culture, la vie associative (jumelage et participation citoyenne), le tourisme, la santé et le bien-être animal.

Maude MATHIEU - **Présidente du C.P.A.S**.

Attributions : le CPAS, les logements sociaux, les seniors, les noces d'or et la petite enfance.

3. REPRÉSENTANTS COMMUNAUX AU SEIN DES INTERCOMMUNALES ET DES SOCIÉTÉS PARACOMMUNALES

(LISTE ACTUALISÉE SUITE AUX DÉMISSIONS DE CONSEILLERS EN 2023)

3.1. SPI+

Monsieur Frédéric BERTRAND, Monsieur Christian ELIAS, Madame Evelyne LAMBIÉ, Monsieur Hugues JOASSIN, Monsieur Alexandre GIROULLE

3.2. INTRADEL

A l'assemblée générale

Monsieur Frédéric BERTRAND, Madame Laurence DELIER, Madame Evelyne LAMBIÉ, Monsieur Ghislain CHARLIER, Monsieur Hugues JOASSIN

Au comité de secteur

Monsieur Frédéric BERTRAND

3.3. TECTEO (RESA)

Monsieur Frédéric BERTRAND, Monsieur Ghislain CHARLIER, Madame Laurence DELIER, Madame Christine BOUCHÉ, Monsieur Hugues JOASSIN.

3.4. AIDE

Monsieur Frédéric BERTRAND, Monsieur Ghislain CHARLIER, Monsieur Alexandre GIROULLE, Madame Christine BOUCHÉ, Madame Laurence DELIER

3.5. ENODIA (PUBLIFIN)

Monsieur Frédéric BERTRAND, Monsieur Alexandre GIROULLE, Monsieur Hugues JOASSIN, Monsieur Ghislain CHARLIER, Madame Laurence DELIER

3.6. IMIO

Monsieur Alexandre GIROULLE, Monsieur Christian ELIAS, Madame Evelyne LAMBIÉ, Monsieur Hugues JOASSIN, Monsieur Ghislain CHARLIER

3.7. SWDE

Au comité d'exploitation
Monsieur Frédéric BERTRAND

3.8. UVCW.

Monsieur Christian ELIAS, Madame Christine BOUCHÉ, en tant que suppléante

3.9. ETHIAS

Monsieur Christian ELIAS, Madame Christine BOUCHÉ, en tant que suppléante

3.10. TEC LIÈGE - VERVIERS

Monsieur Ghislain CHARLIER, Monsieur Hugues JOASSIN en tant que suppléant

3.11. FÉDÉRATION DU TOURISME PROVINCE DE LIÈGE ASBL

Madame Christine BOUCHÉ

3.12. CENTRE CULTUREL BRAIVES - BURDINNE ASBL

Monsieur Ghislain CHARLIER, Madame Christine BOUCHÉ, Madame Laurence DELIER

3.13. CENTRE CULTUREL ARRONDISSEMENT DE HUY ASBL

Aux assemblées générales

Monsieur Ghislain CHARLIER

3.14. CONTRAT RIVIÈRE MEUSE AVAL ET AFFLUENT ASB

Monsieur Frédéric BERTRAND

3.15. MAISON DU TOURISME " TERRE DE MEUSE" ASBL

Aux assemblées générales

Madame Christine BOUCHÉ

3.16. AGENCE LOCALE POUR L'EMPLOI BURDINNE ASBL

Monsieur Joseph DERCLAYE, Madame Christine BOUCHÉ, Monsieur Hugues JOASSIN, Monsieur Alexandre GIROULLE, Monsieur Christian ELIAS,Monsieur Romain VERLAINE

3.17. RÉSEAU DE LECTURE PUBLIQUE BURDINALE - MEHAIGNE

Comité de coordination : Madame Evelyne LAMBIÉ

3.18. COMITÉ DE NÉGOCIATION ET DE CONCERTATION SYNDICALE

Monsieur Frédéric BERTRAND, Madame Maude MATHIEU, Madame Christine BOUCHÉ, Monsieur Christian ELIAS, Madame Evelyne LAMBIÉ

3.19. COMITÉ DE CONCERTATION COMMUNE - C.P.A.S.

Monsieur Frédéric BERTRAND, Madame Christine BOUCHÉ, Monsieur Christian ELIAS, Madame Evelyne LAMBIÉ

3.20. COMMISSION COMMUNALE DE L'ACCUEIL

Madame Evelyne LAMBIÉ, Monsieur Hugues JOASSIN et Madame Laurence DELIER
En tant *que suppléants* : Madame Christine BOUCHÉ, Monsieur Alexandre GIROULLE et Monsieur Ghislain CHARLIER

3.21. AGENCE IMMOBILIÈRE SOCIALE DU PAYS DE HUY

Aux assemblées générales

Madame Maude MATHIEU

Au Conseil d'administration

Monsieur Maude MATHIEU

3.22. ASBL MEUSE CONDROZ LOGEMENT

Aux assemblées générales

Madame Maude MATHIEU

Au Conseil d'administration

Monsieur Maude MATHIEU

3.23. GAL BURDINALE-MEHAIGNE ASBL

Monsieur Christian ELIAS

3.24. PARC NATUREL BURDINALE-MEHAIGNE ASBL

Aux assemblées générales

Monsieur Frédéric BERTRAND, Monsieur Christian ELIAS, Madame Christine BOUCHÉ

Au Conseil d'administration

Monsieur Frédéric BERTRAND

3.25. CONFÉRENCE DES ÉLUS MEUSE-CONDROZ-HESBAYE ASBL

Monsieur Frédéric BERTRAND

3.26. CONSEIL DE L'ENSEIGNEMENT

Madame Evelyne LAMBIÉ

3.27. ASSOCIATION DE PROJET DU PAYS BURDINALE

Monsieur Frédéric BERTRAND, Monsieur Christian ELIAS, Madame Evelyne LAMBIÉ

3.28. LA RESSOURCERIE DU PAYS DE LIÈGE SCRL

Madame Evelyne LAMBIÉ

3.29. ZONE DE SECOURS HESBAYE

Monsieur Frédéric BERTRAND

3.30. ZONE DE POLICE HESBAYE OUEST

Au collège de police

Monsieur Frédéric BERTRAND

Au Conseil de police

Monsieur Christian ELIAS, Monsieur Alexandre GIROULLE

4. LES COMMISSIONS COMMUNALES

4.1. CCA (COMMISSION COMMUNALE DE L'ACCUEIL)

Composition

- Madame LAMBIÉ, Echevine en charge de l'accueil extrascolaire et Présidente de la CCA
- Madame HITTELET, directrice de l'Ecole de la Fédération Wallonie-Bruxelles de Burdinne
- Madame LAKAYE, directrice de l'Ecole communale de Marneffe
- Madame FEIJTONS, directrice de l'École libre St-Thérèse de Marneffe
- Madame RAPPE, accueillante extrascolaire (Marneffe)
- Madame STAS, accueillante extrascolaire (Burdinne)
- Monsieur BUXIN, représentant de l'AMO – la particule
- Madame LAHAYE, directrice du centre culturel Braives-Burdinne
- Madame HOUPRESSE, coordinatrice accueil de l'ONE
- Madame BACQUELAINE, représentant du Service Jeunesse de la Province de Liège
- Madame LECLERE, membre de l'Association de parents de l'École FWB de Burdinne
- Madame BONSIGNORE, directrice de la crèche « Les grenouillettes »
- Madame DELIER, conseillère communale
- Madame GERARD, coordinatrice ATL et secrétaire de la CCA

Rôles de la CCA

La CCA est un lieu de rencontre, de concertation, d'échange et de coordination.
Elle est compétente pour analyser tous les problèmes qui relèvent de l'accueil des enfants durant leur temps libre.
Organe d'avis, non de décision.

Elle est chargée :

- D'approuver l'état des lieux (art 7 du décret),
- D'approuver le programme CLE (art 9),
- D'approuver le rapport d'évaluation du programme CLE (art 30),
- D'approuver les modifications de programme CLE (art 31)

Elle constitue également un organe d'orientation, d'impulsion et d'évaluation.
La CCA définit, chaque année, les objectifs prioritaires concernant la mise en œuvre et le développement qualitatif et quantitatif du programme CLE. Le coordinateur ATL traduit ces objectifs prioritaires dans un plan d'action annuel. Ce plan d'action annuel, qui couvre une période correspondant à l'année académique (de septembre à août), doit être présenté, débattu et approuvé par la CCA. Il est ensuite transmis, pour information, à la Commission d'agrément ATL (à l'ONE). La réalisation du plan d'action annuel est évaluée par la CCA. Les résultats de cette évaluation sont repris dans le rapport d'activité du coordinateur ATL, qui est transmis pour information aux membres de la CCA et à la Commission d'agrément ATL (à l'ONE).

Elle peut jouer aussi d'autres rôles :

- Assurer le lien avec les opérateurs, les acteurs concernés et la population,
- Participer à la mise en place de partenariats, au développement d'initiatives nouvelles, au soutien des initiatives de formation…,

- Servir de relais de et vers l'ONE et permettre le partage d'informations,
- Donner un avis sur des propositions pour une politique d'accueil cohérente et globale,
- Donner un avis sur des réponses à des appels à projets...

Réunions

En 2023, la CCA s'est réunie 3 fois.

Ces réunions ont eu lieu les 14.04, 28.06 et le 10.11.2023

4.2. COMMISSION AGRICOLE

Composition

- Madame Evelyne LAMBIÉ, Echevine
- Monsieur Léon LACROIX, agriculteur
- Monsieur Amaury ELIAS, agriculteur

Missions

Lorsque des dégâts sont causés aux cultures agricoles ou horticoles par des cas de force majeure (orage, grêle, inondation, etc.) ou des conditions climatiques de caractère exceptionnel (pluies incessantes, sécheresse de longue durée, etc.), et que ces dégâts réduisent dans une mesure importante les revenus professionnels des agriculteurs et/ou des horticulteurs, ceux-ci peuvent faire une demande écrite au Bourgmestre afin qu'il convoque la Commission de constats de dégâts aux cultures.

Réunions

En 2023, la commission agricole ne s'est pas réunie.

4.3. DÉMARCHE ZÉRO DÉCHET - COMITÉ DE PILOTAGE / ECOTEAM

4.3.1. Comité de pilotage

Composition

- Madame Evelyne LAMBIÉ, Echevine de l'enseignement, de la jeunesse et petite enfance, du développement local
- Madame Sabine GILLMANN, Conseillère communale
- Monsieur Ghislain CHARLIER, Conseiller communal
- Madame Brigitte BOLLY, Directrice générale
- Madame Marine HICLET, ADL et communication, référente Zéro Déchet

Missions

Le COPIL est le moteur de la démarche : il a un rôle opérationnel, de construction et de décision. Il va définir le plan d'actions, (faire) mettre en œuvre, évaluer et éventuellement réorienter les actions entreprises dans le cadre de la démarche ZD

Réunions

En 2023, le COPIL s'est réuni 3 fois

4.3.2. Ecoteam

Composition

- Mme Brigitte BOLLY, Directrice générale,
- Mme Mélanie LAKAYE, Directrice de l'école de Marneffe
- Mme Sophie GERARD, Responsable ATL
- Mme Marine HICLET, ADL et communication, référente Zéro Déchet
- Mme Karine PINDEVILLE, Directrice Service Travaux
- Mr Marc BULON, Directeur du CPAS

Missions

L'Ecoteam a pour mission de réfléchir et développer des actions au sein de l'Administration en faveur de l'environnement, qui se trouve être tout aussi important que le Zéro Déchet.

Réunions

En 2023, l'Ecoteam s'est réunie 1 fois

4.5. CONVENTION DES MAIRES – COMITÉ PAEDC

Composition

Outre les mandataires et les agents administratifs, le comité est composé de 10 Burdinnois ayant répondu à l'appel à candidature lancé par la commune.

- Madame Sophie Bourguignon, conseillère énergie

- Monsieur Frédéric BERTRAND, Bourgmestre
- Monsieur Romain VERLAINE, conseiller communal

- Monsieur Michel SPINEUX
- Monsieur Fabian PLUMIER
- Monsieur Frédéric JACQUET
- Monsieur François RENARD
- Madame Marie-Laurence JACQUERYE
- Monsieur Léon LACROIX
- Monsieur Werner Van WYMEERSCH
- Monsieur Geoffrey LATERRE
- Monsieur Paul RENSON
- Monsieur Antoine MELON

Missions

Le comité est notamment chargé de :

- Analyser, commenter et valider le bilan énergétique et CO2 du territoire communal, l'évaluation de sa vulnérabilité aux impacts du changement climatique ainsi que l'estimation du potentiel de production d'énergie renouvelable ;
- Établir collectivement une proposition d'objectifs sectoriels de réduction des émissions de CO2
- Élaborer et sélectionner collectivement les actions visant à atteindre ces objectifs
- Réfléchir, s'informer et débattre afin d'émettre un avis collectif sur tout projet envisagé par la Commune ;
- Proposer et mettre en œuvre des actions.

Réunions

En 2023, le comité s'est réuni 3 fois et a voté en distanciel les actions à prioriser.

4.6. LE CONSEIL DES ENFANTS

En septembre 2023, la coordinatrice ATL, Madame Gérard a présenté le projet du CCE au sein des classes de 5ème année primaire des écoles de l'entité et a lancé un appel à candidature aux enfants de l'entité ne fréquentant pas une de ces écoles afin de remplacer les membres qui ont quitté le CCE en fin d'année pour les études secondaires.

Les enfants ont été appelés à déposer leurs candidatures et à réaliser leurs campagnes électorales. Les élections se sont déroulées à la mi-septembre, deux enfants ont été élus dans chacune des classes de cinquième primaire des écoles de la commune. Les nouveaux élus ont prêté serment le mardi 26 septembre 2023.

Composition

Ecole Communale de Marneffe :

- Ngirabacu Nathanaël (6ème)
- Lourtie Anna (6ème)
- Ney Margaux (5ème)
- Viatour Gauthier (5ème)

Ecole Fédération Wallonie-Bruxelles de Burdinne :

- El Kefi Yenis (6ème)
- Lernons Olivia (6ème)
- Jacques Arsène (5ème)
- Houthoofdt Chloé (5ème)

Elue hors écoles de l'entité

- Bertrand Valentine

Mission

Le Conseil des Enfants est une structure participative mise en place par la commune en vue de faire vivre aux jeunes une expérience de la vie citoyenne.

Il est un lieu de parole, d'échanges d'idées et de consultation.

Les Conseillers réfléchissent ensemble à la mise en place d'un ou plusieurs projets d'intérêt collectif : des projets pour la commune à partir de leurs idées et réalisés par eux.

Réunions

Le Conseil Communal s'est réuni à 10 reprises.

4.7. LA COMMISSION LOCALE DE DÉVELOPPEMENT RURAL (CLDR)

Composition

La CLDR est composée de mandataires :

- Frédéric BERTRAND, Bourgmestre (Président)
- Evelyne LAMBIE, 1ère échevine
- Christian ELIAS, 2ème échevin
- Christine BOUCHE, 3ème échevine
- Romain VERLAINE, conseiller communal
- Thierry LEGAZ, conseiller communal
- Ghislain CHARLIER, conseiller communal
- Nicole BURETTE, conseiller communal

et de citoyens :

- Mathilde BEAUDRY
- Jean-Pierre BOLAND
- Cécile BRULARD
- Aurian DE BERGEYCK
- Martine DE RIJCK
- Danielle ELIAS
- Marie-Laurence JACQUERYE
- Stéphane HANSEN
- Geoffroy LATERRE
- Antoinette LOUMAYE
- Damien MARTIN
- Charles MELCHIOR
- Dylan MELCHIOR
- Antoine MELON
- Sylvain NOEL
- Valérie PINEL
- Lydia PRETTO
- Marie-Luce RAUCENT
- Fernand RENSON

- Jean-Paul ROUSSEAU
- Laurent VRINS
- Charles WERNER

Missions

La CLDR est un organe consultatif, représentatif de l'ensemble de la population. Interlocuteur privilégié des autorités communales, elle participe activement à toutes les phases d'élaboration du PCDR, de son exécution et de son évolution.

En 2023, LA CLDR a travaillé en collaboration avec la FRW et le bureau d'étude Sen5 sur la préparation du catalogue de projets qui composera le Programme Communal de Développement Rural

Réunions

Celle-ci s'est réunie à 6 reprises :

- **12.01.2023 : Présentations des différents villages**
  Au cours de cette réunion, les membres de la CLDR se sont réunis par village afin de présenter celui-ci aux autres membres.

- **26.01.2023 : Enjeux du territoire**
  Le bureau Sen5 a présenté les enjeux aux membres de la CLDR, qui ont ensuite donné leur avis sur ceux-ci.

- **09.03.2023 : Objectifs de développement**
  Le bureau Sen5 a présenté les objectifs de développement aux membres de la CLDR, qui ont ensuite donné leur avis sur ceux-ci.

- **Mars/avril : Groupes de travail**
  Au cours du mois de mars et avril, la CLDR s'est réunie en groupe de travail thématique afin de créer une liste de projets :
  - 23.03.2023 - Biodiversité
  - 06.04.2023 - Énergie
  - 13.04.2023 - Economie
  - 24.04.2023 - Logement et patrimoine
  - 27.04.2023 - Cohésion Sociale

- **07.11.2023 : Liste de projets**
  Après avoir cité plus de 300 idées de projets lors des groupes de travail, les membres de la CLDR ont pris connaissance d'une liste potentielle de projets pour le PCDR.

- **20.11.2023 : Retour sur la liste de projets**
  Après la précédente réunion, chaque membre a été invité à prendre le temps de réflexion et à compléter individuellement un questionnaire en ligne afin de s'exprimer sur la liste de projets présentés.
  L'objectif était d'arrêter une liste de projets définitive afin que le bureau Sen5 puisse rédiger le catalogue de projets.

4.8. LA COMMISSION CITOYENNE - SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAL

Composition

Le groupe comprend 23 citoyens :

- Marisa BERTOLIN
- Jean-Pierre BOLAND
- Martine BONSIGNORE
- France COCHET
- Cédric DE BROUCHOVEN DE BERGEYCK
- Thierry DEMEY
- Nadine DEPRY
- Sébastien FLAMENT
- Pierre GATHY
- Audrey GOEMINNE
- Marc HOUBART
- Joëlle HUYSECOM
- Thierry LEGAZ
- Patrick LECLERCQ
- Jean-Claude MASSON
- Vincent-Robert NGIRABACU
- Hélène RENARDY
- Jean-Paul ROUSSEAU
- Liliane SCHANER
- Frédéric SNICKERS
- Stéphane THIBAUX
- Paul VANVINCKENROYE

Missions

Le 10 janvier 2022, le Collège communal a acté la composition de la Commission citoyenne qui accompagne la réalisation du Schéma de Développement Communal.
Il s'agit d'une démarche volontaire de concertation citoyenne.
Un Comité technique, incluant notamment la Direction de l'Aménagement Local et la Direction de Liège II du SPW, a également été mis en place en parallèle de ce groupe citoyen.

Réunions

Le groupe de consultation s'est réuni le 21/03/2023.
La seconde réunion initialement prévue le 30/11/2023 a été reportée au 16/01/2024.

Deux ateliers thématiques de travail (avec notamment la présence du SPW-DAL, du SPW-Liege II et du Parc naturel Burdinale-Mehaigne) du Comité technique ont été réalisés le 22/05/2023 et le 12/06/2023.
Ces ateliers portaient sur les scénarios d'urbanisation, les contraintes à l'urbanisation, le logement, la question des services de base, le tourisme, l'environnement, le paysage, l'énergie, la gestion des eaux et la mobilité.

4.9. COMITÉ DE CONCERTATION CPAS- COMMUNE

Composition

Pour la Commune :
- Monsieur Frédéric BERTRAND, Bourgmestre
- MM Christian ELIAS, Evelyne LAMBIÉ, Christine BOUCHÉ, Echevins
- Madame Brigitte BOLLY, Directrice générale

Pour le C.P.A.S. :
- Madame Maude MATHIEU, Présidente,
- MM Joseph DERCLAYE, Danielle ELIAS, Marie-Luce RAUCENT, Conseillers CPAS,
- Monsieur Marc BULON, Directeur général

Missions

Pour harmoniser et coordonner leurs actions, la commune et le CPAS se concertent au sein d'un Comité de concertation.

Une concertation préalable est requise pour les décisions du CPAS relatives au budget, au cadre, au statut du personnel, à l'engagement de personnel complémentaire, et à la création de services, d'établissements et d'associations.

Ce Comité de Concertation veille à établir annuellement un rapport sur l'ensemble des synergies existantes et à développer entre la commune et le CPAS. Ce rapport doit être présenté lors d'une réunion annuelle commune et publique du Conseil Communal et du Conseil de l'Action Sociale.

Réunions

En 2023 le comité de concertation s'est réuni 2 fois les 7 août et le 27 novembre 2023.

4.10. COPALOC (ECOLE COMMUNALE)

Composition

Membres représentant le Pouvoir organisateur:
- Evelyne LAMBIE (Présidente)
- Maude MATHIEU
- Alexandre GIROULLE
- Hugues JOASSIN
- Sabine GILLMANN
- Christine BOUCHÉ
-

Membres représentant les organisations syndicales:
- Jean-Marie KEVELAER (CSC)
- Cédric CLAESSENS (SLFP)
- Clara BEELEN (CGSP)
-

Techniciens :
- Mélanie LAKAYE, directrice de l'établissement
- Cédric BOXUS, enseignant
- Marie-Ange VANUSCORPS, enseignante

Missions

La Commission paritaire locale est un organe composé de représentants du Pouvoir organisateur et de représentants du personnel enseignant. Ses missions sont définies à l'article 95 du décret du 6 juin 1994 fixant le statut des membres du personnel subsidié de l'enseignement officiel subventionné.

Réunions

En 2023, la COPALOC s'est réunie une fois : le 25/05/2023.

4.11. LE CONSEIL DE PARTICIPATION (ECOLE COMMUNALE)

Composition

Membres de droit :
- Evelyne LAMBIÉ (Présidente), déléguée du PO
- Frédéric BERTRAND, délégué du PO
- Mélanie LAKAYE, directrice de l'établissement

Représentants des parents (effectifs et suppléants - depuis septembre 2023) :
- Bernard DE HASS
- Valérie PINEL
- Nathalie BOUVY

Représentants des enseignants :
- Mélissa HAINE
- Julie LAMBERT
- Virginie JOANNES

Représentants de l'environnement économique et social :
- Rose NINANE, employée du CPAS,
- Antoine DE CLERFAYT, Directeur de l'AMO La Particule (membre effectif) et Dorian BUXIN, intervenant AMO (membre suppléant)

Missions

Le Conseil de participation est un lieu d'échanges, de consultation et de réflexion qui réunit les acteurs et les partenaires de l'école. Ses missions sont définies à l'article 1.5.3-1. du Code de l'Enseignement.

Réunions

En 2023, le Conseil s'est réuni trois fois : 31/01/2023, 20/06/2023 et 20/06/2023.

CHAPITRE 2 : LE PERSONNEL COMMUNAL

1. ORGANIGRAMME

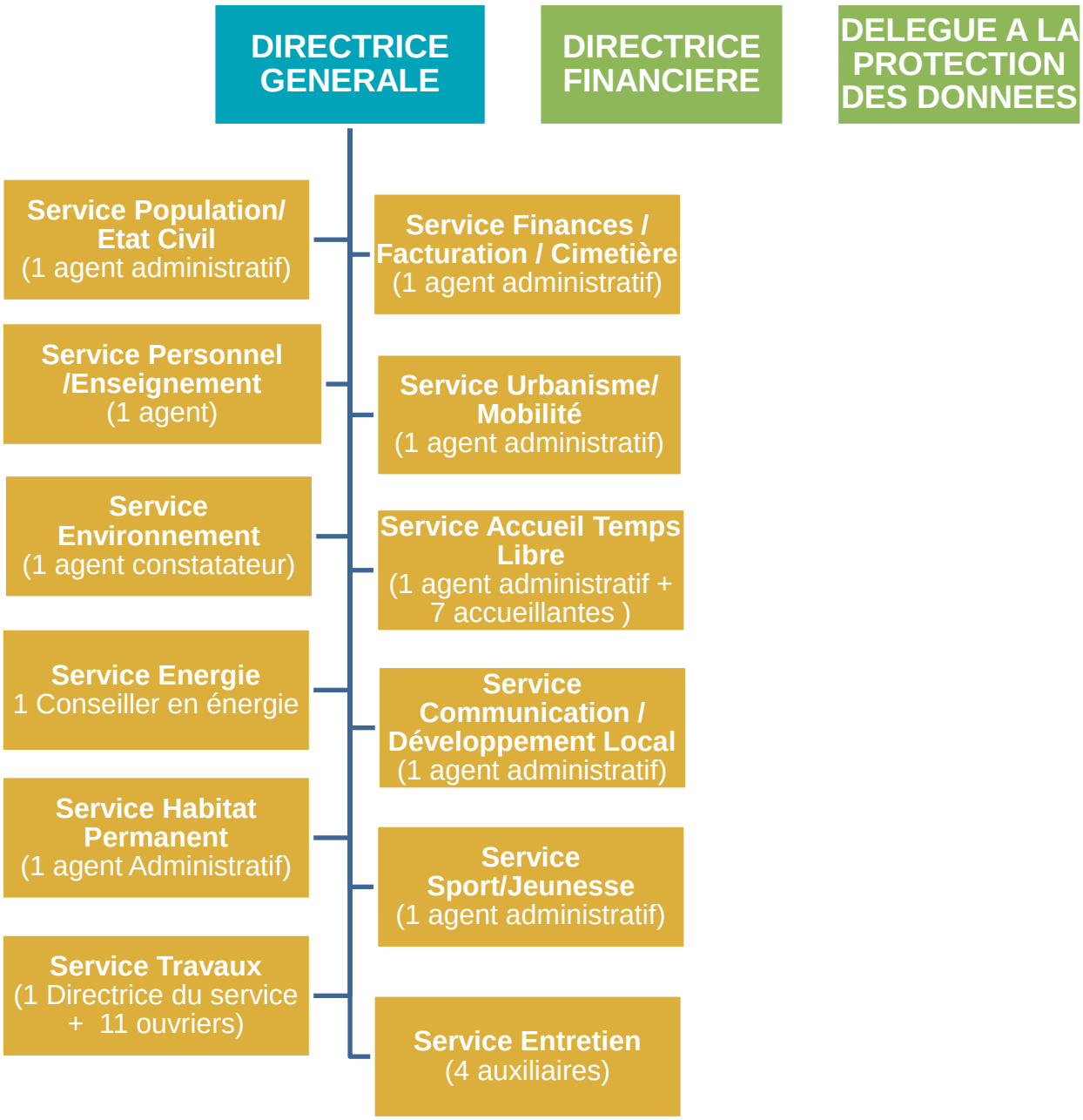

2. PERSONNEL ADMINISTRATIF

Il n'y a pas eu de nomination en 2023.

	STATUTAIRE	APE /CONTRACTUEL
Directeur Général	1	
Employés d'administration	0	6/3

En 2023, une procédure de recrutement a été initiée pour l'engagement d'un agent mi-temps au service "population - état civil" .

Par ailleurs, en interne, par extension du temps de travail, un agent a pris en charge à mi-temps la fonction de travailleur social dans le cadre du Plan d'Habitat Permanent

3. PERSONNEL OUVRIER

	STATUTAIRE	APE/CONTRACTUEL
Agent technique en chef	0	1/0
Ouvriers	3	9/0

En 2023, un ouvrier a été admis à la pension à dater du 1er mai 2023.

4. PERSONNEL D'ENTRETIEN

	STATUTAIRE	CONTRACTUEL
Auxiliaires d'entretien		4

En 2023, une procédure de recrutement a été lancée pour remplacer un agent en congé de maladie de longue durée.

5. PERSONNEL D'ACCUEIL EXTRASCOLAIRE

	STATUTAIRE	APE/CONTRACTUEL
Accueillantes extrascolaires		3/3
Coordinatrice accueil temps libre		1/0

En 2023, trois procédures de recrutement ont été initiées :

- L'une pour remplacer la coordinatrice ATL durant son congé de maternité et après celui-ci.
- L'autre pour renforcer l'équipe ATL sur le site de l'école de la Communauté Française
- La troisième, pour remplacer un agent admis à la retraite.

En 2023, une accueillante ATL a été admise à la retraite à dater du 1er décembre 2023.

6. ÉTUDIANTS ET MONITEURS

6.1. ETÉ SOLIDAIRE

4 étudiants ont été engagés dans le cadre du projet « Eté solidaire, je suis partenaire 2023 » du 31 juillet au 11 août 2023.

6.2. PLAINES DE VACANCES

Des plaines de vacances ont été organisées et encadrées par du personnel engagé par la commune :

- Durant les vacances de Printemps : 2 coordinatrices et 3 moniteurs ont été engagés
- Durant les vacances d'Été : 3 coordinatrices et 14 moniteurs ont été engagés
- Durant une semaine à la Toussaint : 1 coordinatrice et 4 moniteurs ont été engagés
- Durant les vacances d'Hiver : 1 coordinatrice et 2 animateurs ont été engagés

7. ENSEIGNEMENT

7.1. COURS DE LANGUE

Du 1er janvier au 7 juillet 2023, ont été engagés sur fonds propres à l'école communale de Marneffe :

- Un maître spécial de langues (néerlandais) à raison de 4 périodes par semaine (de la P1 à la P4)
- Un maître spécial de langues (anglais) à raison de 2 périodes (anglais) (P5/P6).

Du 28 août au 31 décembre 2023, ont été engagés sur fonds propres à l'école communale de Marneffe :

- Un maître spécial de langues (néerlandais) à raison de 2 périodes par semaine (P1-P2)
- Un maître spécial de langues (anglais) à raison de 2 périodes (P3)

7.2. ECOLE DES DEVOIRS

Du 1er janvier au 7 juillet 2023, ont été engagés pour encadrer l'école des devoirs:

- 2 enseignants à l'École de la Fédération Wallonie-Bruxelles
- 2 enseignants à l'École primaire communale de Marneffe

Depuis la rentrée scolaire 2023-2024, ont été engagés pour encadrer l'école des devoirs :

- 2 enseignants à l'École de la Fédération Wallonie-Bruxelles
- 3 enseignants à l'École primaire communale de Marneffe

CHAPITRE 3 : LES SUBVENTIONS

1. A.P.E.

Depuis le 1er janvier 2022, la réforme A.P.E. est entrée en vigueur pour octroyer une subvention annuelle visant à maintenir les emplois.
En 2023, la subvention vise les ETP, notre commune les a ventilés de la manière suivante :

- 8,00 ETP : 271.043,25 €
- 0,20 ETP cédé à la Zone de police Hesbaye Ouest : 10.609,62€

L'emploi de conseiller en énergie engagé en collaboration avec la commune de Braives est subventionné dans le cadre de la nouvelle réforme A.P.E. Le dossier de l'agent est traité par la commune de Braives.

L'emploi d'agent constatateur engagé en collaboration avec la commune de Héron est également subventionné dans le cadre de la nouvelle réforme A.P.E. Le dossier de l'agent est traité par la commune de Héron.

2. MARIBEL SOCIAL

1,5 E.T.P. est subventionné dans le cadre du Maribel social.
Le montant de la subvention prévue en 2023 est de 51.119,16 €.

3. O.N.E.

L'emploi de la coordinatrice A.T.L. est subventionné par l'O.N.E.
En 2023, le montant de la subvention était de 30.153,00 €

CHAPITRE 4 : INFORMATIONS GÉNÉRALES

1. POPULATION EN 2023

Au 1er janvier 2023, la population de Burdinne comptait **1.654 hommes et 1.644 femmes soit 3.298 habitants**, ce qui représente une diminution de 10 habitants par rapport au 1er janvier 2022.

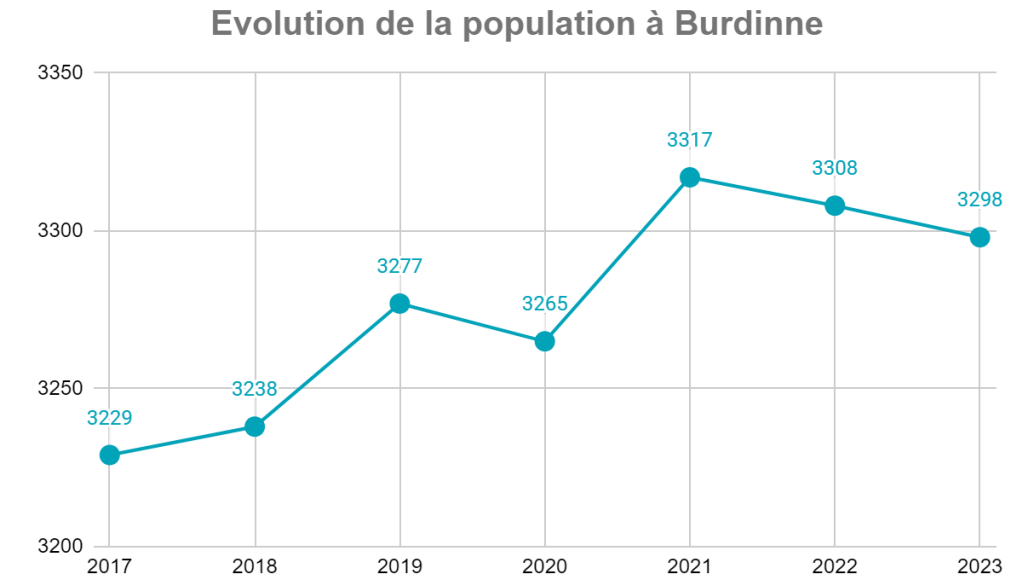

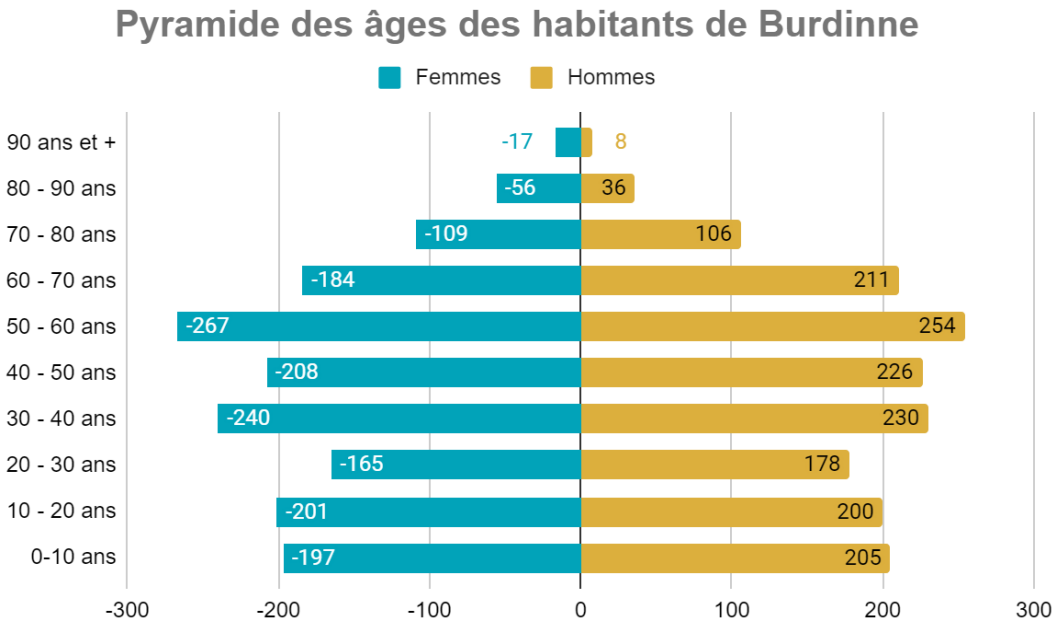

Répartition des habitants par village

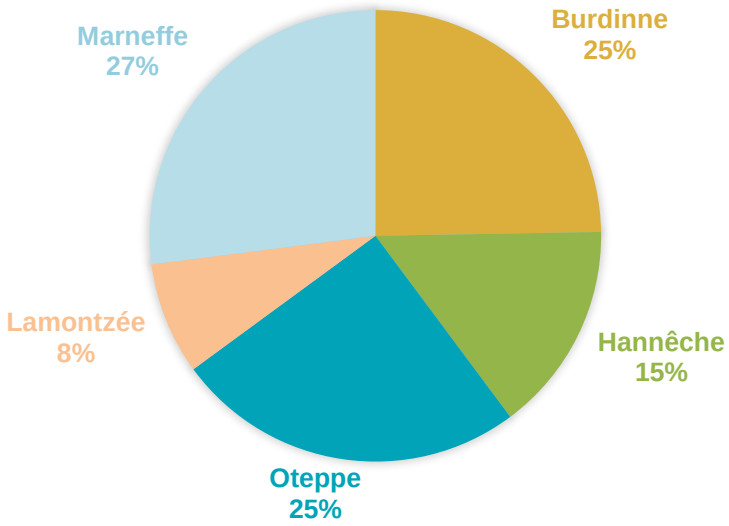

Pays	Nombre
France	31
Italie	9
Brésil	5
Ukraine	5
Pologne	5
Somalie	5
Allemagne	2
Maroc	2
Pays-Bas	2
Algérie	1
Autres pays d'Afrique	1
Indonésie	1
Lituanie	1
Luxembourg	1
Portugal	1
Roumanie	1
Serbie	1
Slovaquie	1
Espagne	1
Royaume-Uni	1

2. MOUVEMENTS ENREGISTRÉS

Les mouvements suivants ont été enregistrés :

	2021	2022	2023
Entrées	245	200	151
Sorties	275	215	149
Naissances	26	26	33
Décès	20	28	28
Radiation pour l'étranger	18	11	17
Radiation d'office	0	2	0

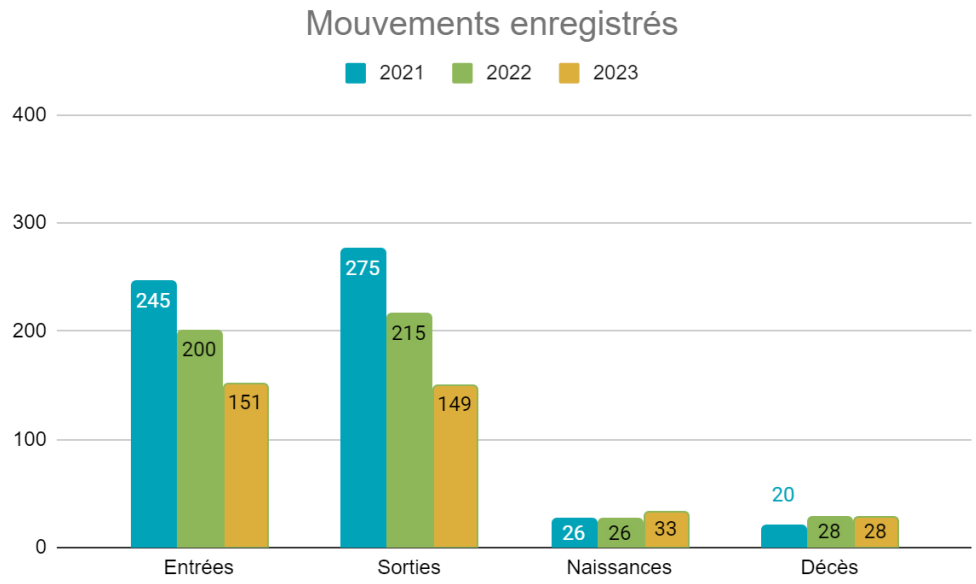

3. LES NOCES

Durant l'année 2023 :

- **6** couples ont fêté leurs Noces d'or
- **1** couple a fêté leurs Noces de Brillant

Les couples ont reçu, en cadeau :
- Le journal de la date du jour du mariage
- Un chèque cadeau d'une valeur de 150€ pour les Noces d'Or et de 200€ pour les autres conformément au règlement sur le protocole

4. L'ACCUEIL DES NOUVEAUX HABITANTS

Le 23 juin 2023, le collège a reçu les nouveaux habitants à l'administration et leur a fait visiter la commune en car.

CHAPITRE 5 : SERVICES ADMINISTRATIFS

1. ACCUEIL TEMPS LIBRE

1.1. ACCUEIL TEMPS LIBRE AU SEIN DES IMPLANTATIONS SCOLAIRES

L'accueil temps libre est organisé par la commune d'une part à l'école communale de Marneffe où sont rassemblés les enfants de l'école communale (primaire) et les enfants de l'école maternelle libre Sainte Thérèse et d'autre part à l'école de la Fédération Wallonie Bruxelles de Burdinne sur base de l'horaire suivant :

- 7h à 8h30 et de 15h40 à 18h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis
- 7h à 8h30 et de 12h à 18h30 les mercredis

1.1.1. Le personnel

Le service comprend :

- Une coordinatrice ATL subventionnée pour partie par l'ONE engagée à mi-temps
- 6 accueillantes engagées par la commune soit 4 à Marneffe et 2 à Burdinne.
- Depuis le 9/10/2023, l'équipe de Burdinne a été renforcée. Elle compte, à présent, 3 accueillantes.

1.1.2. Réunions – Formation

Pour la bonne organisation du service, l'équipe se réunit une fois par mois.

En 2023, le personnel d'encadrement a participé aux formations suivantes:

- Une formation organisée en équipe sur le thème « Pourquoi et comment mettre des limites ? » organisée par ISPPC.
- Au programme, deux journées, pour apprendre à mettre des limites, découvrir de nouvelles méthodes afin de mieux encadrer les enfants.

- Des formations spécifiques aux agents :
    - UDLP : Aller plus loin dans la Communication Non-violente (12h)
    - UDLP : Les marionnettes, un plus dans les animations "Graines de médiateurs" (12h).
    - Fin de la formation de base pour deux accueillantes en fonction

1.1.3. Le tarif

Le tarif de l'accueil temps libre n'a pas été modifié en 2023.

Il s'établit comme suit :

- 0,75€ par ½ h. pour le 1er enfant

- 0,50€ pour le 2ème par ½ h.

1.1.4. Activités proposées par le service

Outre l'accueil extrascolaire avant et après l'école, le service propose :

- Le premier mercredi de chaque mois, en alternance Marneffe-Burdinne, une participation à l'atelier « **l'heure du conte »** organisé par le Réseau de Lecture Publique à la bibliothèque de Burdinne. Le transport est pris en charge par la commune.
  Toutefois, suite aux travaux d'aménagement du site de l'ancienne gare et la fermeture de la bibliothèque, l'activité a été suspendue à dater du mois de juin.
- Une activité exceptionnelle le dernier mercredi du mois (ou celui qui précède les vacances scolaires) dont 4 sorties à l'extérieur sur l'année.

Les enfants participent aux différentes activités proposées : peinture, plaine de jeux, spectacle, visite, découverte métier (pompier/police), cinéma, bowling, ferme pédagogique, sport…

1.1.5. Le programme de l'année scolaire 2023

- Le 25 janvier : Atelier peinture avec Gloria Barracato à Burdinne / Jeux de société avec « En jeux-tu » à Marneffe.
- Le 15 février : Activités autour du Carnaval
- Le 29 mars : Visite de la caserne des pompiers de Hannut
- Le 26 avril : Promenade dans la commune et activité Land Art pour Burdinne / Plaine de jeux de Marneffe et Land Art pour Marneffe.
- Le 31 mai : Balade à pied nu à Sint Gitter
- Le 28 juin : Notre Kermesse à la plaine de Marneffe
- Le 20 septembre : Sortie au domaine d'Hélécine
- Le 18 octobre : Halloween
- Le 29 novembre : Jeux de société avec « En jeux-tu » à Burdinne/ Activité des Jeunesses Musicales) Marneffe.
- Le 13 décembre : Cinéma de fin d'année

1.1.6. Fréquentation du service

En 2023, ont fréquenté le service :

<u>A Marneffe</u>

- Le matin, en moyenne 64 enfants
- Le soir, en moyenne 51 enfants
- Le mercredi entre 12h et 13h, en moyenne 30 enfants
- Le mercredi pour l'après-midi, en moyenne 12 enfants
- Le mercredi extra-scolaire, en moyenne 19 enfants

<u>A Burdinne</u>

- Le matin, en moyenne 24 enfants
- Le soir, en, moyenne 40 enfants
- Le mercredi entre 12h et 13h, en moyenne 28 enfants

- Le mercredi pour l'après-midi, en moyenne 18 enfants
- Le mercredi extra-scolaire, en moyenne 21 enfants

1.2. LES STAGES DE VACANCES

Notre commune est agréée par l'ONE comme centre de vacances pour les deux semaines des vacances de printemps, sept semaines durant les vacances d'été et les deux semaines des vacances d'hiver.

Avec les nouvelles périodes de congé scolaires en 2023, le collège a décidé d'organiser un stage d'une semaine durant le congé de détente et un stage durant les deux semaines du congé d'automne.

1.2.1. Le personnel

Les stages de vacances sont encadrés par un coordinateur breveté et des animateurs dont au moins un sur trois est breveté.
Ils sont engagés par la commune.

En 2023, la rémunération allouée n'a pas été modifiée et est fixée comme suit :

Moniteur coordinateur	13€/heure
Moniteur breveté	11€/heure
Moniteur breveté ou stagiaire	9€/heure

Conformément aux normes de l'ONE, la commune engage :
- Un animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans.
- Un animateur pour 12 enfants âgés de 6 à 12 ans.

Outre l'animation des activités, le personnel assure une garderie de 8h à 9h00 (7h30 sur demande et attestation de l'employeur) et de 16h à 18h.

Depuis les stages de printemps 2023, une réunion de préparation de stage à lieu quelques semaines avant le début de ceux-ci afin de rencontrer les équipes et de co-construire le stage ensemble.

1.2.2. Le tarif

Durant la première partie de l'année 2023, le tarif des stages n'a pas été modifié. Il était fixé comme suit :

Pour les enfants domiciliés dans la commune ou fréquentant l'une des écoles de l'entité :
- 40 euros/semaine de stage pour le 1er enfant
- 35 euros/semaine de stage à partir du 2ème
- 30 euros/ semaine de stage pour le 3ème enfant et les suivants et ce pour les enfants inscrits aux mêmes dates de stage.

Pour les enfants non domiciliés dans la commune ou ne fréquentant l'une des écoles de l'entité *:*

- 60 euros/semaine de stage pour le 1er enfant
- 50 euros/semaine de stage pour le 2ème enfant
- 40 euros/ semaine de stage pour le 3ème enfant et les suivants et ce pour les enfants inscrits aux mêmes dates de stage.

En date du 25 juillet 2023, le Conseil communal a voté le nouveau ROI des stages et a adapté les tarifs comme suit :

Pour les plaines de vacances :

- Enfants domiciliés dans la commune et/ou fréquentant une école de l'entité ainsi que les enfants des membres du personnel communal et du personnel du CPAS même non domiciliés dans la commune est de 45€/semaine pour le 1er enfant, 40€/semaine pour le 2ème enfant et 35€/semaine à partir du 3ème enfant.
- Enfants non domiciliés dans la commune et/ou ne fréquentant pas une école de l'entité est de 60 €/semaine pour le 1er enfant, 50€/semaine pour le 2ème enfant et 40€/semaine à partir du 3ème enfant. Une participation financière pourra être demandée aux parents lors de certaines excursions.

Pour les stages :

- Sans distinction 60€/semaine pour le premier enfant, 55€/semaine pour le deuxième enfant et 50€/semaine à partir du 3eme.

1.2.3. Programme 2023

Durant l'année 2023, l'Administration a organisé les stages suivants :

Vacances de Carnaval

Un stage pour les enfants de 3 à 12 ans
20 au 24 février 2023 :« **le carnaval des spatules** » - 37 enfants

Vacances de Printemps

Deux semaines de stages pour les enfants de 3 à 12 ans avec comme thème :

- 2 au 5 avril « **Jeux en tout genre** » - 27 enfants
- 8 au 12 avril « **Tous en selle avec le GAL** » - 30 enfants.

Vacances d'été

Du 10 au 14 juillet, un **stage nature** en collaboration avec le Parc Naturel Burdinale-Mehaigne a été proposé pour les enfants de 6 à 12 ans (12 participants).

En parallèle à cela, un stage sur le thème de **la ferme** a été proposé pour les 2.5 à 5 ans (14 participants) à l'école de Burdinne.

Ensuite, les stages communaux suivant ont été organisés :

A l'école de Marneffe

- Du 17 au 20 juillet : **Tous en selle** en collaboration avec le GAL (26 enfants) avec plusieurs sortie vélo dans village + une partie du parcours VTT

- Du 24 au 28 juillet : **Les super -héros du Zéro déchet** (24 enfants) avec des activités autour de la récupération.

A l'école de Burdinne

- Du 31 juillet au 4 août : **Tous en selle** en collaboration avec le GAL (27 enfants) avec plusieurs sortie vélo dans village + une partie du parcours VTT
- Du 7 au 11 août : **Water plouf** - 36 enfants

A la salle paroissiale de Hannêche

- Du 14 au 18 août : **Sciences et Magie** - 32 enfants
- Du 21 au 25 août : **le tour du monde – stage donné par Animagique -** 30 enfants)

Vacances d'automne

Deux semaines de stage ont été proposées en partenariat avec différentes ASBL afin de répondre au mieux à la demande l'ONE (PAD Automne-Détente)

- Du 23 au 27 octobre :
  - pour les 6-12 ans : **L'automne une saison très utile pour la nature** – en partenariat avec le PNBM – 15 enfants
  - Pour le 2.5-5 ans : la nature – avec une animation de l'ASBL Empreintes - 15 enfants
- Du 30 octobre au 3 novembre : **le sport** – en partenariat avec le TT de Burdinne, Sohag Academy – 24 enfants

Vacances d'hiver :

Un stage pour les enfants de 3 à 12 ans avec comme thème :

- 2 au 5 janvier 2023 : « **Cuisiner, c'est gagner** »

1.3. LES PARTENARIATS

1.3.1. L'Asbl Interlingua.

Celle-ci propose **des séances d'apprentissage en langues**, (néerlandais et anglais) dans les écoles de l'entité pour les enfants de la troisième maternelle à la sixième primaire.

La commune prend en charge le coût des animateurs mis à disposition par l'Asbl au prix de 60€ par cours.

Le montant de l'atelier est toujours fixé à 120€ pour 25 séances.

Pour l'année scolaire 2023-2024, 23 enfants sont inscrits (-15 enfants par rapport à l'an dernier).

1.3.2. L'Asbl Sohag Academy

Celle-ci propose aux enfants âgés de 4 à 12 ans une initiation à de nouveaux sports sous forme de modules de 10 séances au prix de 90€ pour les 3 modules

En septembre 2022, la commune a renouvelé la convention de partenariat avec ladite Asbl.

Pour l'année scolaire 2023-2024, est proposé :

A Burdinne

- Module 1 (25 septembre au 8 décembre 2023)
  Pour les 4-6 ans : baby-athlétisme
  Pour les 6-12 ans : athlétisme

- Module 2 (8 janvier au 19 mars 2024)
  Pour les 4-6 ans : baby-basket
  Pour les 6-12 ans : basket

- Module 3 (25 mars au 10 juin 2024)
  Pour les 4-6 ans : baby-football
  Pour les 6-12 ans : football

1.4. LA DÉMARCHE ZÉRO DÉCHET AU SEIN DE L'ATL

Suite à l'adhésion de la commune à la démarche Zéro Déchet :
Le ROI du service ATL ainsi que le projet pédagogique ont été adaptés afin de favoriser l'utilisation des boîtes à tartines et des gourdes et de limiter les emballages plastiques ou aluminium pour les goûters.
Depuis la rentrée scolaire, les accueillantes nettoient les mains et la bouche des enfants après le repas avec des lingettes lavables afin de diminuer encore un peu plus les déchets.

1.5. LE PETIT DÉJEUNER DE RENTRÉE SCOLAIRE

La coordinatrice ATL, en compagnie de l'équipe d'encadrement de l'école de Marneffe et du personnel d'entretien ont organisé et encadré le petit déjeuner de la rentrée.
Il s'est déroulé sur la place Joseph Wauters.

Le collège a maintenu sa formule :

- **Simple** pour permettre aux parents et aux enfants de prendre leur petit déjeuner au maximum debout (mange debout installés)
- **Locale** : buffet comprenant des muffins sucrés et salés de la boulangerie Au Plaisir du Goût à Marneffe, accompagnés de fruits frais (pomme, poire, fraises et bananes), avec notamment en boisson des jus de fruits locaux : jus pomme-fraise de chez Delarbre et jus de pomme du Parc Naturel Burdinale-Mehaigne.

1.6. PLACE AUX ENFANTS

Cette année, la commune a rentré sa candidature pour l'opération « Place aux enfants » avec pour thème : les métiers invisibles.
L'agent en charge du dossier a organisé une journée à la société Alimento avec une animation le matin sur les STEM et la visite de l'usine Hesbaye Frost l'après-midi.
Malheureusement, la journée a dû être annulée par faute de participant.

1.7. LE CONSEIL COMMUNAL DES ENFANTS

1.7.1 Actions menées en 2023

En 2023, le Conseil élu en 2022 a poursuivi ses actions.

Durant le premier trimestre 2023, les réunions du CCE ont été suspendues, la coordinatrice étant en congé de maternité. Au mois de mai, une nouvelle animatrice a été désignée.

Les conseillers ont démarré le deuxième trimestre par une rencontre avec une déléguée aux droits de l'enfant, qui est venue aider les jeunes dans leur projet de construction d'un jeu destiné à faire connaître les droits des enfants aux enfants de la commune.

Suite à cette rencontre, un travail de fond sur les droits a été mis en place afin de construire des questions et des activités pour le jeu.
Cette journée devait se terminer par un goûter festif, cependant celui-ci a dû être annulé par manque d'inscription.

Le samedi 11 mars, les conseillers ont visité le Parlement Wallon. Pendant cette visite, ils ont pu découvrir les droits et devoirs de chaque membre du parlement ainsi que le bâtiment (Hospice Saint-Gilles).

L'année scolaire s'est clôturée par une dernière activité : L'Apéro des Burdinnois. Pendant ce dernier, les conseillers ont vendu du popcorn et des granités au profit du Télévie.

La 1ère réunion du nouveau Conseil mis en place, s'est tenue le 5 octobre. Lors de celle-ci, les Conseillers ont pris la décision de participer à l'action boite à KDO de la Fabrique de Soi. Cette réunion a également permis de mener une réflexion sur les activités qu'ils souhaiteraient réaliser sur la commune.

Le 18 octobre, dans le cadre du marathon propreté de Be Wapp, les Conseillers ont effectué un ramassage de déchets aux alentours des écoles. Cette action leur a permis de mener une réflexion, et de penser à de nouvelles idées pour le futur : participer à l'action Good Planète, multiplier le nombre de poubelles/cendriers dans les endroits publics, etc.

Le 16 novembre, les Conseillers se sont réunis pour clôturer le projet boite à KDO, en fabriquant 19 boîtes à chaussures.

2. COMMUNICATION/ DÉVELOPPEMENT LOCAL /DEMARCHE ZERO DECHET

L'agent en charge de la communication, du développement local et de la démarche Zéro déchet travaille à 9/10ème.

Communication

2.1. TÂCHES RÉCURRENTES

- Utilisation régulière de la page Facebook de la commune
- Mise à jour du site internet
- Rédaction et mis en page du bulletin communal, le Li'Burnal

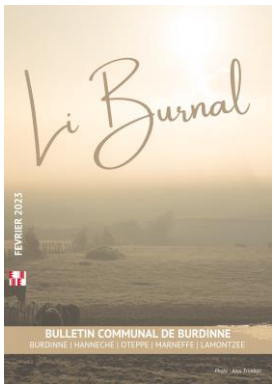

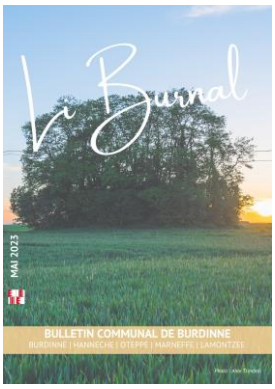

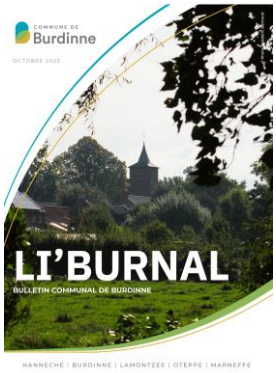

- Rédaction des toutes boîtes reprenant les activités proposées par l'Administration
- Mise en page des supports communicationnels pour les stages
- Actualisation de la revue de bienvenue pour les nouveaux habitants
- Campagne d'affichage pour les vœux de la nouvelle année, le marché Zéro Déchet, l'Apéro des Burdinnois, le marché de Noël, la campagne propreté

2.2. ACTIONS MENÉES EN 2023

- Développement de la nouvelle identité graphique en collaboration avec le bureau Expansion : création d'un nouveau logo et d'une charte graphique cohérente, adaptation de celle-ci sur tous les supports de communication.
- Organisation d'une conférence de presse pour le lancement de la nouvelle charte graphique le 26 septembre 2023.

COMMUNE DE Burdinne

- Création de la campagne de fin d'année « Meilleurs vœux pour 2024»

Développement local

2.3. TÂCHES RÉCURRENTES

- Portrait des acteurs locaux dans le bulletin communal, le Li'Burnal
- Rencontre avec les acteurs demandeurs afin de les aider dans le développement de leur communication
- Développement du label « Savoir-Faire Burdinale Mehaigne » au niveau supra-communal

2.4. ACTIONS MENÉES EN 2023

- Propositions d'évènements divers pour les associations, afin que celles-ci puissent récolter des bénéfices : apéro des burdinnois, marché de Noël…
- Relais des évènements et informations sur les supports de communications communaux
- Organisation de la réunion calendrier permettant à chacune des associations d'annoncer ses activités prévues en vue d'une meilleure communication auprès des citoyens.

Démarche Zéro Déchet

En 2020, la Commune a décidé d'adhérer à la démarche Commune Zéro Déchet (CZD).
Cette démarche vise à développer des actions de sensibilisation à destination des citoyens mais également à tendre vers une démarche éco-exemplaire de la part de l'administration.
Afin de progresser dans la démarche, la commune a signé avec l'Intercommunale Intradel une convention de partenariat avec pour objet une mission d'accompagnement dans la démarche.
Par délibération du 24 octobre 2023, le Conseil communal a renouvelé son adhésion à la démarche.

2.5. TÂCHES RÉCURRENTES

- Partage de trucs et astuces sur les réseaux sociaux
- Au quotidien, l'Administration a partagé des trucs et astuces Zéro Déchet via sa page sur les réseaux sociaux et le site internet.
- Partage d'informations dans le bulletin communal

2.6. ACTIONS MENÉES EN 2023

Prime à l'achat ou la location des langes lavables

Afin de soutenir la sensibilisation menée par Intradel, la Commune a décidé d'octroyer, à partir du 1er janvier 2022, une prime à l'achat ou la location de langes lavables avec un plafond maximum de 100€ par enfant. Cette prime est destinée aux personnes domiciliées dans la commune et ayant des enfants de moins de 3 ans.

En 2023, aucune demande d'octroi n'a été introduite.

Contenants bienvenus

Pour poursuivre le travail entamé en 2022, cette action a été proposée, en 2023, aux friteries dans le cadre d'une action supra-communale, sur les communes de Burdinne, Braives, Héron et Wanze.
La commune s'est également engagée à "normaliser le fait de reprendre ses restes après un repas au restaurant", en proposant le matériel de communication créé par Intradel aux restaurateurs actifs sur la commune.

Spectacle d'impro

En collaboration avec Intradel, un spectacle d'impro sur la démarche Zéro déchet a été proposé gratuitement, le 19 novembre 2023. Celui-ci s'est déroulé à la Ferme de la Grosse Tour.

Sensibilisation à l'eau du robinet

Afin de poursuivre la démarche initiée en 2022, cette année, chaque enseignant de l'école communale a reçu le matériel de sensibilisation ainsi qu'une gourde.

Sensibilisation aux alternatives durables pour l'hygiène intime

En collaboration avec Intradel, nous avons proposé un atelier réservé au public féminin afin de découvrir les alternatives durables pour l'hygiène intime. Celui-ci a malheureusement dû être annulé en raison du nombre trop faible d'inscriptions.

Chasse aux oeufs - Zero Déchet

Pour la chasse aux œufs, organisée le lundi de Pâques, la démarche zéro déchet est aussi privilégiée. Les enfants ramassent des œufs réutilisables et les échangent contre des œufs en chocolat sans emballage et fabriqués localement. Cette année, les enfants ont également eu l'occasion de customiser un tote bag avant le ramassage pour y mettre les œufs à échanger.

Evènement Zéro Déchet – L'Apéro des Burdinnois

L'Apéro des Burdinnois, organisé le 26 août 2023 a été un événement éco-exemplaire pour les autres organisateurs d'événements. En effet, celui-ci a été organisé selon la démarche Zéro Déchet. Chacune des associations participantes a été invitée à respecter la démarche.

Sensibilisation au Zéro Déchet à travers le réemploi

Les élèves de l'école communale ont reçu un "journal de voyage" édité par Intradel. Celui-ci comprend 12 bricolages avec des objets de récupération faciles à mettre en œuvre. Les instituteurs ont quant à eux reçu un dossier pédagogique afin d'aller plus loin dans la démarche.

Gaspillage alimentaire – Cantine Zéro Déchet

Sur base des résultats des pesées, des actions ont été mises en place à la cantine de l'école communale. Les quantités commandées ont été modifiées, les enfants sont invités à donner leur avis, les yaourts sont livrés dans des grands contenants, etc.
En collaboration avec Intradel, la Commune a également proposé un atelier de conserverie alimentaire, le 1er juillet 2023.

Défi Famille Zéro Déchet

En 2023, 13 familles Burdinnoises ont décidé de relever notre défi famille zéro déchet. L'objectif : 4 mois pour réduire la quantité de déchets qu'elles produisent. Au cours de ces 4 mois, les familles ont pu échanger entre elles de bons conseils, des astuces, des questionnements mais également participer à différents ateliers : collations saines, ménage au naturel jardin et compostage et la salle de bains Zéro Déchet.

Cadeau de fin d'année - Des gobelets réutilisables

Comme chaque année, le Collège a décidé d'offrir un cadeau de fin d'année à chaque ménage. Cette année, les citoyens ont reçu 2 gobelets réutilisables personnalisés avec la nouvelle identité graphique de la commune.

3. ENERGIE

En partenariat avec la commune de Braives, la commune a engagé un éco-passeur.
Cette fonction n'étant plus subventionnée par la Région wallonne, l'agent est depuis cette année conseiller en énergie ce qui lui donne accès à plus de formations.
Il travaille à la commune deux jours par semaine.

3.1. TÂCHES RÉCURRENTES

Notamment :

- Informer les citoyens sur les primes de la Région wallonne, les primes communales, la réglementation PEB, … (Permanence, email, téléphone…)
- Vérifier les formulaires PEB présents dans toute demande de permis d'urbanisme, et vérifier l'encodage sur la base de données de la Région
- Effectuer les relevés des compteurs verts et vendre les certificats verts
- Dresser la comptabilité et le cadastre énergétique des bâtiments communaux
- Rédiger des articles de sensibilisation en lien avec la fonction à insérer sur le site, Li-Burnal
- Rédiger les rapports trimestriels et le rapport annuel à l'attention du Service Energie du SPW dans le cadre des subsides Conseiller en énergie
- Instruire les demandes de primes communales énergie
- Suivi de formations : 2 formations en distanciel sur la rénovation du bâti ancien

3.2. ACTIONS MENÉES EN 2023

Convention des Maires

- Animation des réunions de Comité de pilotage du PAEDC
- Suivi de la réalisation du PAEDC par le bureau externe Watt Else.

POLLEC 2020

- Bornes de recharge pour vélos électriques : mise en place de 2 x 2 bornes de recharge l'une sur le parking de la Ferme de la Grosse Tour l'autre rue Lambert Daxhelet à proximité de l'école communale

POLLEC 2021

- Suivi de 10 formations organisées par la Province et par Energie Commune (POLLEC 20, POLLEC 21 POLLEC 22 et Convention des Maires.
- Volet 1 « Ressources humaines » : Suivi de la rédaction du PAEDC
- Volet 2 « Investissements » :
    - Fiche 1 « Eclairage des abords des bâtiments et monuments publics » suivi du dossier de réalisation des travaux

POLLEC 2022

- Notification reçue pour l'engagement d'un agent coordinateur POLLEC à temps plein, subventionné à 100 % à dater du 1/01/2024 pour une durée de trois ans

Bornes de recharge pour voitures électriques

- Dossier rentré à la SPI+, opérateur de centralisation pour la Région wallonne. En attente de l'installation des bornes

Mise à jour des certificats PEB des bâtiments publics :

- Administration communale
- Cafétéria du terrain de football de Burdinne
- Ecole communale de Marneffe
- Ancien bâtiment du bureau de la Recette communale à Marneffe occupé actuellement par l'école.

Contrôle des Formulaires PEB des permis d'urbanisme

- Déclaration simplifiée : 13 dossiers et 16 analyses
- Déclaration initiale : 13 dossiers et 17 analyses

UREBA exceptionnel 2023-2024

- Introduction du dossier de candidature pour la rénovation globale de la Salle des Fêtes de Burdinne

Installation de panneaux solaires photovoltaïques :

- Attribution du marché de fournitures-travaux et installation à l'école de Marneffe
- Etude en cours pour le bâtiment de la cafétéria au terrain de football de Burdinne

4. ENVIRONNEMENT

En partenariat avec la commune de Héron, le Collège a engagé un agent constatateur. Celle-ci est engagée à concurrence de deux jours semaine dans notre commune.

4.1. TÂCHES RÉCURRENTES

L'agent réalise des visites régulières dans les différents villages de la commune.

Lors de ces visites, l'agent relève les infractions au Règlement Général de police telles que l'entretien des trottoirs, les terrains non entretenus, des plantations débordant sur le domaine public, des dépôts de déchets, etc.

Suite à ces constats, l'agent dépose un feuillet de sensibilisation dans la boîte aux lettres de la personne responsable des faits ou bien, il prend contact avec elle afin de l'inviter à se mettre en conformité.

L'agent octroie un délai pour la régularisation du problème relevé. Dans la majorité des cas, la situation est régularisée au terme du délai.

Si le délai n'a pas été pris en considération, il rédige un constat administratif à l'encontre du contrevenant.

Dans tous les cas, la prévention est privilégiée à la répression.

En dehors des visites spontanées, l'agent se déplace à la suite de signalements de riverains l'informant d'une situation problématique.

Cet agent gère également la procédure d'avertissement et dresse les procès-verbaux d'infractions urbanistiques

4.2. ACTIONS MENÉES EN 2023

Propreté publique

- 5 procès-verbaux (essentiellement pour des dépôts de déchets)
- 1 procès-verbal pour une infraction urbanistique
- 15 avertissements (dont notamment 13 pour mauvaise gestion de déchets, 1 pour écoulement des eaux pluviales et 1 pour non ramassage des déjections canines).
- 8 courriers de sensibilisation concernant des émondages de plantations et 1 courriers de sensibilisation rappelant l'entretien de terrain suite à des plaintes de voisinages
- Une quinzaine de feuillet de sensibilisation rappelant les émondages de plantations bordant la voie publique
- 4 avertissements pour des utilisations privatives de la voie publique
- 3 avertissements en matière d'infraction urbanistique (Codt)
- Collaboration à la mise en place et le suivi de plusieurs actions développées dans le cadre du maintien de la propreté publique et détaillées ci-après.
- Réunions avec les agents constatateurs de la Zone de police Hesbaye-Ouest et les représentants du service « agents de quartiers » de la zone ;

L'agent constatateur a également réalisé la fouille d'un nombre important de dépôts clandestins qu'il n'est pas possible de quantifier, à la fois lors de tournées de surveillance (à pied ou avec le véhicule communal), ou en réponse aux signalements des citoyens.

Participation au grand nettoyage de printemps (BeWapp)

Du 23 au 26 mars 2023 la commune s'est engagée à participer au grand nettoyage de printemps.

Le samedi 25 mars, un grand nettoyage a été organisé au départ de la Ferme de la Grosse Tour. Une dizaine de personnes ont participé au ramassage dans les rues avoisinantes.

Visite de l'usine Intradel

Afin de permettre aux citoyens de voir comment les déchets sont triés, et de se rendre compte de la quantité de ceux-ci, la commune leur a proposé de visiter l'usine Intradel avec un départ groupé depuis Burdinne. La visite s'est déroulée le dimanche 19 mars.

Rédaction d'articles de sensibilisation pour le bulletin communal

Divers articles de sensibilisation ont été proposé dans le bulletin communal

4.3. BIODIVERSITÉ

Appel à projet BiodiverCité de la Région Wallonne

Le 22 mai 2023 le collège communal a décidé de répondre à cet appel à projets en introduisant 4 fiches détaillées comme suit :

- La fiche n°1, distribution d'arbres lors de la Journée de l'Arbre 2024
- La fiche n°2, le projet consiste à planter des arbres, des arbustes, des bulbes et des haies le long de plusieurs sentiers et chemins de remembrement avec la création d'un verger.
- La fiche n°3, le projet consiste en la création d'une prairie fleurie au cimetière de Burdinne et à l'aire de jeux de Marneffe.
- La fiche n° 4, l'objectif vise à sensibiliser la population par la pose de panneaux didactiques au cimetière de Burdinne et à l'aire de jeux de Marneffe

Réalisation de plantations

En 2023, en collaboration avec le service travaux, plusieurs plantations ont été réalisées, ainsi notamment :

- A Oteppe à l'extrémité de la rue du Goria, sur le talus, le long du chemin de terre plantation de 70 mètres de haie en un rang sur la partie supérieure du talus (120 plants de haies diverses dont : « Crataegus monogyne, Viburnum opulus, Acer campestre, Cornus mas, Cornus sanguinea, Sambucus nigra, Alnus glutinosa, Acer platanoïdes, Quercus robur, Fagus sylvatica, Carpinus betuus et Prunus avium »)

- Plantations de bulbes de jonquilles et de crocus à divers endroits dans les différents villages

- "Regarnissage de haies existantes le long des chemins de remembrement

- Poursuite de la végétalisation des cimetières

- Entretien des haies en ce moment en vue de favoriser la nidification des linottes dans les campagnes

- Installation de nichoirs à chevêches et à moineau friquet par le Parc naturel sur des sites communaux burdinnois dans le cadre de leur projet de sauvegarde.

- Installation d'un hôtel à insectes à l'aire de jeux de Marneffe

- Au printemps : greffe des arbres fruitiers dans le verger conservatoire n°2

- Aides ponctuelles de la commune au Parc naturel dans le cadre de la gestion de la future réserve naturelle de Hannêche et des deux vergers conservatoires.

- Plantation de nouveaux arbres fruitiers dans le verger conservatoire n°2

5. ETAT CIVIL / POPULATION

5.1. DOCUMENTS OFFICIELS

5.1.1. Documents d'identité et de séjour

En 2023, la commune a délivré :

	2021	2022	2023
Cartes d'identité	172	185	164
Kids ID	137	167	103
Titres de séjours (format électroniques)	22	26	18
Attestations d'immatriculation	3	2	6
Passeports	88	259	232

5.1.2. Documents administratifs

En 2023, la commune a délivré :

	2021	2022	2023
Compositions de ménage	526	733	602
Certificats de résidence/inscription	82	74	105
Certificats de résidence/inscription avec historique	22	31	35
Autorisations parentales légalisées	37	80	131
Extraits du fichier central de la délinquance environnementale du bien-être animal	NA	NA	138

5.2. PERMIS DE CONDUIRE

En 2023, la commune a délivré :

	2021	2022	2023
Permis de conduire	163	163	223
Permis de conduire internationaux	8	14	10
Permis de conduire provisoires	44	44	44

5.3. LES ACTES D'ETAT CIVIL

En 2023, les actes d'état civil suivants ont été établis :

	2021	2022	2023
Décès	8	5	13 (dont 3 actes établis sur base d'actes étranger)
Naissances	4 (actes établis sur base d'actes étranger)	5 (actes établis sur base d'actes étranger)	2 (actes établis sur base d'actes étranger)
Mariages	12	25	19 (dont 2 actes établis sur base d'actes étranger)
Divorces	1 (acte établis sur base d'actes étranger)	0	2
Reconnaissances prénatales	14	10	16
Reconnaissances postnatales	2	1	0
Adoptions	2	0	0
Nationalité	1	2 (actes établis sur base d'actes étranger)	0
Changement de prénoms	1	2	1 (acte établis sur base d'actes étranger)
Cohabitation légales	7	25	7
Cessations de cohabitation légale	4	31 (15 par mariage)	3

5.4. OCTROI DES CONCESSIONS

Durant l'année 2023, la commune a octroyé 8 concessions se détaillant comme suit :

- Burdinne : trois loges au columbarium
- Oteppe : une pleine terre - un caveau
- Marneffe : trois pleines terres

6. INFORMATIQUE

6.1. DÉVELOPPEMENT DE L'E-GUICHET

Afin de faciliter les démarches administratives de ses citoyens, la Commune propose un E-Guichet
Celui-ci permet notamment aux citoyens utilisant une connexion sécurisée (avec sa carte d'identité ou It's me), de :

- Commander et télécharger gratuitement les documents administratifs
- Introduire les demandes de changement d'adresse
- Faire les déclarations de vaccination antipoliomyélitique
- Demander de nouveaux codes pin et puk

En 2023, la commune a reçu 887 demandes via l'E-guichet :

Formulaire via le e-guichet	Nombre de demandes reçues
Acte de divorce	4
Acte de décès	3
Acte de reconnaissance	6
Acte de mariage	14
Acte de naissance	73
Acte d'adoption	1
Acte de changement de nom	1
Attestation cohabitation légale	9
Certificat de nationalité	2
Certificat de vie	7
Certificat de résidence ou domicile	38
Certificat de résidence ou domicile avec historique	13
Composition de ménage	308
Extrait de casier judiciaire	213
Déclaration de changement d'adresse	30
Déclaration de vaccination antipoliomyélitique	1
Extrait fichier central de la délinquance environnementale du bien-être animal	75

Autorisation de voyage pour mineur légalisée	78
Prime – alarme	1
Prime – citerne à eau de pluie	1
Prime – communale énergie	0
Prime – fut à compost	2
Prime – vélo à assistance électrique	7
Prime – audit	0
Prime – langes	0

6.2. PORTAIL PARENTS

Cette plateforme est utilisée pour la gestion du service Accueil Temps libre.
Elle permet d'encoder les enfants inscrits au service, de générer les factures, d'adresser les rappels, de tirer les statistiques sur le taux de fréquentation du service, de générer les rapports à adresser à l'ONE….
Cette plateforme permet également aux parents d'inscrire en ligne leurs enfants aux stages communaux. Ils peuvent également compléter la fiche santé et effectuer le paiement en ligne.

En 2023, la commune a sollicité l'opérateur, gestionnaire de la maintenance de l'outil, pour permettre aux parents de pouvoir également inscrire leurs enfants aux activités extra-scolaires des mercredis après-midi via cette plateforme. L'idée est de mettre à disposition des parents un outil unique. Le projet est à l'étude.

Enfin, cette plateforme est également utilisée à l'école communale. Elle permet aux parents d'inscrire leurs enfants aux repas chauds et de payer en ligne.

6.3. MATÉRIEL

En 2023, la commune

- A passé un marché de service ayant pour objet une solution d'hébergement informatique pour les besoins de l'administration communale et du CPAS
  Par délibération du 24 avril 2023, le collège communal a attribué le marché à la société Civadis
  Le Cloud a été installé en septembre 2023
- A loué un serveur jusqu'à la mise en place d'un Cloud

- A passé commande et suivi le chantier d'installation de la fibre optique à l'administration et à l'ancienne gare pour les futurs bureaux du CPAS, étape nécessaire pour l'installation du cloud
- A acquis le logiciel Wodoco utilisé par les communes membres de la Zone de police pour le transmis des enquêtes de police relatives aux changements de résidence, radiation d'office

6.4. PROJET

En date du 24 octobre le Conseil communal a décidé de répondre à l'appel à projet "territoire intelligent 2023" visant à soutenir les communes dans la mise en œuvre de projets innovants grâce au numérique avec les autres communes membres de la Zone de police.

Ce projet se détaille comme suit :

A l 'initiative de la Ville de Hannut, un projet d'implémentation d'une plate-forme commune aux 6 territoires de la zone de police est envisagé afin de gérer l'occupation du domaine public.

Le projet de transformation numérique entrepris par les communes de la Zone de police Hesbaye-Ouest vise à répondre à un réel besoin de simplification et d'automatisation des processus dans le cadre de la gestion du domaine public en modernisant les procédures administratives. Ce projet, s'inspirant du concept de "Territoire Dynamique" de plateformes et de cartographie open data dédiées aux acteurs et aux chantiers, vise à accroître la transparence pour les citoyens et la fluidité des actions pour les différents partenaires.

La collaboration englobe les services de police et de secours ainsi que les communes de la Zone de police Hesbaye-Ouest, dans une démarche collective. L'objectif est de mettre en place une plateforme interactive centralisée qui permet aux administrations de la zone de police de collaborer en temps réel pour la gestion de l'occupation du domaine public et le cas échéant des évènements. Cette gestion passe par un point central qui est la rédaction des arrêtés de police et la volonté et d'automatiser la rédaction de ceux-ci notamment via une bibliothèque de modèles d'arrêtés de police. Via la mutualisation de cette bibliothèque, l'objectif est de simplifier les sources la rédaction mais également avoir la certitude que les sources légales utilisées sont toujours d'actualité.

Au cœur du projet se trouve la création d'un point de service unique pour assurer un traitement des demandes rapide et efficace. Les arrêtés de police (AP) sont fournis numériquement et liés à une cartographie interactive des territoires ce qui a pour objectif une meilleure information aux utilisateurs du territoire (TEC, services techniques, usagers…) renforce la sécurité et la qualité du service rendu aux citoyens.

L'intégration de données de Powalco, complétées par la mise à jour quotidienne des données relatives aux occupations, devra enrichir l'application mais également vérifier qu'il n'y a pas de conflits entre 2 occupations du domaine public. Les données

cartographiques seront disponibles publiquement via le web ou tout appareil connecté, tout en respectant la confidentialité des informations privées selon le RGPD.

L'objectif est également de recueillir les avis des différentes parties prenantes (zone de police, conseiller en mobilité, service de secours…) sans déplacement, c'est-à-dire directement via la plateforme.

La solution privilégie une approche interopérable à travers une API, facilitant une intégration fluide avec les outils existants des communes partenaires et autres applications pertinentes.
Que le projet s'inscrive dans une démarche de dématérialisation (sans papier) pour laquelle nous devrons avoir une attention particulière au niveau du stockage afin de limiter un maximum l'emprunte carbone des communes.

L'objectif de l'aspect cartographique est d'informer de manière plus complète et d'offrir une vue intégrale du territoire et de ses occupations pour éclairer les décisions concernant la sécurité et la mobilité, et identifier d'éventuels conflits.

L'unification des ressources et la collaboration entre les divers services communaux et les communes entre elles cassent les silos existants et optimise ainsi la gestion communale en offrant un service plus efficace aux citoyens.

Le projet est une réplicabilité de projets existants mais est novateur au niveau du territoire qui concerne plusieurs communes à l'échelle de la zone de police ainsi que la création d'une bibliothèque d'arrêtés de police permettant l'automatisation de la rédaction d'arrêtes de police simples.

7. JEUNESSE / SPORT

Pour ces services, jusqu'en septembre 2023, la commune a engagé un animateur à concurrence d'un jour par semaine

7.1. LA JEUNESSE

Durant l'année 2023, le service a proposé diverses activités :

- **Atelier Inforjeunes :**
  Aide à la rédaction d'un CV : annulé car pas assez d'inscrits, malgré les publicités parues sur nos différents canaux.
- **Sortie escape game :**
  5 participants à l'OZ escape game à Hannut
- **Sortie Phantasialand et Dinant aventure :**
  Annulé car pas assez d'inscrits, malgré les publicités parues sur nos différents canaux.
- **Participation au Mémorial Van Damme :**
  Annulé car pas assez d'inscrits, malgré les publicités parues sur nos différents canaux.

7.2. LE SPORT

En 2023, l'animateur a organisé diverses activités, ainsi notamment :

7.2.1. Le Programme « Je cours pour ma forme »

En 2023, la commune a décidé de renouveler son adhésion à l'A.S.B.L. Sports et Santé dans le cadre du programme « Je cours pour ma forme » pour :

- La session hiver de JCPMF a regroupé 14 participants dans la catégorie 10+ long.
- La session de printemps couvrant les mois d'avril, mai, juin et juillet a regroupé 33 participants répartis en 3 groupes : 10 pour le groupe 5-10, 11 pour le groupe 0-5 et 12 pour le groupe 10+.
- La session d'automne est organisée pour le groupe 5-10 et 10+ trail
  Les sessions sont encadrées par des moniteurs volontaires avec lesquels la commune souscrit une convention.

La participation est fixée à 25€ pour les Burdinnois et 35€ pour les participants domiciliés en dehors de la commune, le prix comprenant 5€ d'assurance.

Pour la session d'automne, le prix de la participation a été revu à 30€ pour les Burdinnois et 45 pour les participants extérieurs à la commune.

7.2.2. La Corrida

98 personnes ont couru lors de la corrida de Burdinne organisée le 12 mars 2023. Cet événement a été sponsorisé par TRAKKS, Les Tombaleux, Au Plaisir du goût, Bureau Elias-Dave, la Mutualité chrétienne, Chimay et Muselle. Les bénéfices ont été reversés pour le Télévie.

7.2.3. Le mois du sport

Cette année encore, le mois de mai a été consacré aux activités sportives. Un panel d'activités sportives a donc été proposé.

Au programme :

- **Psychomotricité** : l'activité a été annulée car les inscriptions étaient trop peu nombreuses.
- **Kayak** : Le jeudi 18 mai 2023, il y avait 26 participants à la journée kayak
- **Fun Day's** : le dimanche 21 mai 2023, une journée sur le thème du sport à la plaine de Marneffe a été organisée. On pouvait y retrouver plusieurs activités :
    - Les olympiades : Activité pour les familles. Il y avait 5 équipes (+- 30 personnes). Elles se sont affrontées sur 8 épreuves sportives.
    - Tournoi de pétanque : +- 20 participants
- **Balade vélo en compagnie des ainés** : +- 30 participants

Durant cette journée, les mérites sportifs ont été distribués (13 récompensés).

- **Journée sportive sport pour tous :** Le 25 mai 2023, une journée sportive a été organisée par la Province de Liège pour les élèves de 3-4-5-6e primaire de l'école de Marneffe.

7.2.4. Le cours de psychomotricité

Un cours de psychomotricité a été organisé le samedi matin à l'école communale de Marneffe, jusqu'à la fin du mois de juin.
Pour l'année 2022-2023, il y a eu 11 inscrits
La commune a reçu un subside de 533,25 € de l'Adeps.

7.2.5. Parcours de géocaching

L'animateur a assuré la maintenance des parcours.

7.2.6 Du sport sur ordonnance !

Le collège a renouvelé son partenariat avec la commune de Héron pour le programme Sport sur ordonnance alliant sport et santé.

Ce programme a pour but de prescrire, via le médecin traitant, une activité physique adaptée aux personnes souffrant de pathologies chroniques qui les empêchent actuellement de pratiquer une activité dans des conditions ordinaires. Il est donc principalement destiné aux patients obèses, diabétiques, atteints d'une maladie cardiovasculaire stabilisée, hypertendus, patients atteints d'un cancer, porteurs du VIH/Sida, atteints d'ostéoporose, arthrose ou lombalgie. Les séniors fragiles et sédentaires peuvent également bénéficier du programme dans le cadre de la prévention de chute.

Le dispositif du Sport sur ordonnance repose sur la réalisation d'un cycle de 12 semaines d'exercices incluant :

- 2 séances d'évaluation de la condition physique des patients (à l'entrée et à la sortie du cycle) ;
- 1 séance mensuelle d'entretien thérapeutique du patient ;
- 12 séances hebdomadaires de 90 minutes d'exercices.

Les séances seront dispensées par un kinésithérapeute, formé par l'ASBL « Sport sur ordonnance » et se déroulent au hall omnisports de Héron

Une participation maximale de 5 €/séance est demandée au patient (60€ maximum par module de 12 séances), les Communes de Héron et Burdinne prenant en charge la différence.

Trois Burdinnois se sont inscrits en 2023.

8. MOBILITÉ

8.1. RÉUNIONS

En 2023, la commune a organisé des réunions avec le département du SPW (Mobilité-Infrastructures-Cellule conseil aux communes) afin d'obtenir un avis sur différents dossiers, notamment en vue d'adopter les règlements complémentaires de Police.

Ces réunions se sont déroulées les 23 mars et 25 août 2023.

Le 22 novembre 2023 la commune a participé à la réunion de la Commission Provinciale de Sécurité Routière et a arrêté son ordre du jour comme suit :

- Aménagement du carrefour entre la N80 et la rue de la Large Eau – Projet communal de création d'un mobipôle avec arrêt TEC ligne express N84
- Place de Burdinne – Défoncement au centre de la place
- Mauvais état du revêtement des voiries régionales N652 et N80
- Poursuite des travaux d'aménagement du trottoir le long de la N652 entre Oteppe et Marneffe
- Sécurisation de la traversée de la N652 à Oteppe au carrefour avec la rue des Pages et le Thier de l'Eglise
- Evaluation de la mise en place des chicanes sur la N652 et mise en place de chicanes à d'autres endroits

8.2. ACTIONS MENÉES EN 2023

- Sensibilisation des parents aux abords des écoles de Marneffe relative à l'interdiction de stationnement sur les trottoirs et aux abords du passage piétons et au mode de conduite à adopter dans ces zones à risques.

- Avec la collaboration de notre agent constatateur, réalisation d'une campagne de sensibilisation à la problématique du stationnement sur les trottoirs

- Placement par le service travaux des radars préventifs à différents endroits de l'entité

- Placement de l'analyseur de trafic dans les rues de Vissoul, Braives et du Buck

- Placement par le service travaux après concertation avec la Région de deux nouveaux radars préventifs achetés par la commune le long de la N80

- Placement par le service travaux de deux poteaux d'éclairage dans la ruelle menant au Patro

- Aménagement dans le village de Vissoul d'une zone 30km/h à titre de test

- Aménagement de deux chicanes sur la N652 à Lamontzée par le SPW suite aux demandes répétées formulées par le collège

- Aménagement d'un trottoir le long de la N652 entre Oteppe et Marneffe par le SPW suite aux demandes répétées formulées par la commune. Fin des travaux prévue en 2024

- Placement d'un abri vélos à l'école communale

- Placement de deux bornes de rechargement pour vélos électriques

- Etude et introduction d'une fiche dans le cadre du programme PIMACI consistant en l'aménagement d'un chemin privé réservé F99a le long de la Chaussée de Namur N80 afin d'assurer une liaison sécurisée cyclistes/piétons avec l'arrêt de bus de la ligne express

- Etude avec le TEC du déplacement des arrêts de bus de la ligne express au carrefour de la N80 et la rue de La Large Eau, de l'aménagement de quais d'embarquement et l'installation de boxes pour vélos

- Organisation d'un ramassage scolaire à vélo dans les écoles de Marneffe et de Burdinne les 17 et 18 septembre en collaboration avec le GAL

8.3. DÉCISIONS

Le 25 juillet 2023, le Conseil communal a adopté :

- Règlement complémentaire de circulation routière limitant la vitesse maximale de circulation à 50km/h, rue Sainte-Barbe
- Règlement complémentaire de circulation routière limitant la vitesse maximale de circulation à 70km/h, rue de Braives
- Règlement complémentaire de circulation routière délimitant des Bandes de stationnement et zones d'évitement, rue Lombiery

Le 24 octobre 2023, le Conseil communal a adopté:

- Règlement complémentaire de circulation routière établissant une rue scolaire, Place Joseph Wauters.

- Règlement complémentaire de circulation routière délimitant une zone dont la vitesse de circulation est limitée à 50km/h sur un tronçon de la rue du Buck et de la rue Sainte-Barbe et limitant la vitesse de circulation à 70km/h entre cette zone et la limite d'agglomération

9. PATRIMOINE

9.1. DÉVELOPPEMENT DE BIBLIOTHECA

En février 2022, la plateforme Bibliotheca a été mise en ligne

Cette bibliothèque virtuelle reprend l'histoire de Burdinne. Cette bibliothèque virtuelle se compose d'une série de documents concernant l'histoire et le patrimoine de la commune. Les citoyens peuvent y retrouver :

- Un inventaire large du patrimoine de l'entité (civil, rural, religieux, funéraire, militaire),
- Des actes d'Etat Civil (naissances, mariages, décès antérieurs à 1920).
- Nos anciens combattants seront également présents dans notre mémorial.
- Nos villages retrouveront vie au travers de cartes postales et de photos anciennes.
- Différents dossiers sur l'histoire des écoles, de la gare et du tram, etc. complètent cette base de données

Durant l'année 2023:

- La commune a lancé un appel aux citoyens détenteurs de documents, photos, archives…. qui pourraient compléter la plateforme
- La commune a lancé un appel spécifique concernant le petit patrimoine
- La commune a intégré les documents complémentaires reçus.

9.2. CARTE INTERACTIVE

Une carte interactive accessible en ligne a été crée afin de visualiser le petit patrimoine communal : les arbres remarquables, chapelles, potales, fontaines et monuments classés

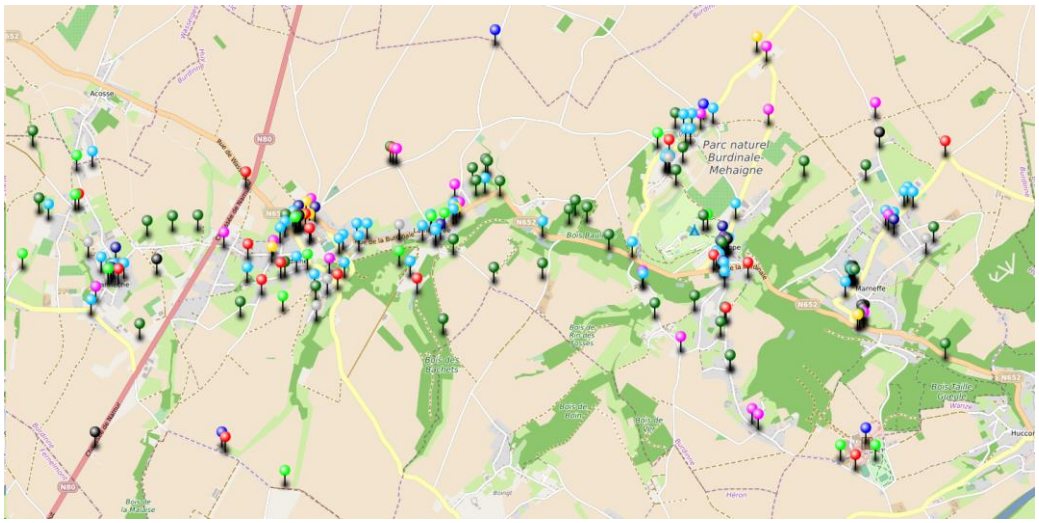

10. PLAN HABITAT PERMANENT

En 2022 le Conseil communal a décidé d'adhérer au Plan d'Habitat Permanent concernant le Parc du Rénoz.

Dans le cadre de ce dossier, la commune a signé une convention de partenariat avec la Région wallonne prenant cours le 1er janvier 2022 et se terminant le 31 décembre 2025.

10.1. PERSONNEL

Par arrêté du 13 avril 2023 Madame la Ministre wallonne en charge, notamment, de l'Emploi nous a accordé une subvention pour l'engagement d'un travailleur social à concurrence d'un mi-temps pour l'année 2023.

Le 15 mai 2023, le collège communal engageait une travailleuse sociale à concurrence d'un quart-temps et puis d'un mi-temps à dater du 15 novembre 2023

10.2. MISSIONS

Le travailleur social :

- Travaille en collaboration avec les autres acteurs du Plan HP ;
- Se constitue un réseau de partenaires de seconde ligne vers lesquels relayer les situations rencontrées (dans les domaines du logement, de la santé, de ['aide générale, de l'ISP, etc.) et avec lesquels créer des synergies en matière d'accompagnement et d'intégration des ménages ;
- Tient à jour pour chaque équipement, des statistiques du nombre de résidents (domiciliés et non domiciliés), de la proportion locataires/propriétaires, des entrées et de l'origine des ménages arrivants, des sorties et de la destination des ménages partants ;
- Tient à jour pour chaque ménage accompagné in situ un dossier de suivi relevant l'anamnèse du ménage, les problématiques rencontrées et les démarches effectuées ;
- Tient à jour pour chaque ménage relogé un dossier de suivi post-relogement relevant l'anamnèse du ménage et relevant le parcours d'insertion dans le logement ;
- Participe, aux côtés du chef de projet, aux plateformes locales ou sous régionales traitant de thématiques qui présentent un lien avec sa mission d'accompagnement individualisé (ex : réunions liées à l'élaboration ou au suivi du plan d'ancrage communal du logement, PCS, plateforme insertion socioprofessionnelle ...) ;
- Participe aux formations/intervisions organisées par la Wallonie et veille à se tenir formé / informé(e) dans diverses matières pouvant l'aider dans sa mission d'accompagnement.

10.3. ACTIONS MENÉES EN 2023

- Courrier de présentation de l'agent aux habitants du Parc du Renoz
- Travail de terrain auprès des habitants du Parc afin de créer un lien de confiance
- Rencontre individuelle avec chaque habitant afin d'établir le cadastre social
- Participation à la visite du site du Parc du Rénoz par le service régional d'incendie
- Participation avec le tuteur énergie et le CPAS au relevé des compteurs en vue de définir la participation de chacun dans les consommations électriques
- Etablissement du rapport d'activité sur les actions menées en 2022
- Suivi du plan d'actions 2023 arrêté par le Collège communal en date du 28 décembre 2022 et se détaillant comme suit :

10.3.1. Informer les RP de l'aide possible à l'amélioration de l'habitat.

En 2023, les habitants lors de l'enquête sociale ont été mis au courant de l'existence de primes pour l'amélioration de l'habitat.

L'idée serait de créer, en 2024, un folder reprenant les différentes primes

10.3.2. Organiser de nouvelles rencontres avec les résidents du Parc du Rénoz afin de les informer au mieux sur la démarche HP.

En 2023, différentes réunions ont été organisées avec les gestionnaires de l'asbl en dissolution, Monsieur le Bourgmestre, le Juge de Paix en charge des dossiers de l'arriéré dû.

Par ailleurs, suite à l'engagement de la travailleuse sociale, un folder informatif sur le Plan Habitat Permanent a été distribué à tous les habitants.
Des visites régulières sur le terrain et des rencontres avec les habitants ont été effectuées par la travailleuse sociale.

10.3.3. Établir un cadastre social de l'existant au sein du Parc du Rénoz.

En 2023, la travailleuse sociale a commencé le travail.

10.3.4. Rencontrer les nouveaux résidents, les informer sur la démarche HP et dresser un cadastre social.

Depuis l'arrivée de la travailleuse sociale, le service population a enregistré une nouvelle domiciliation.
Une rencontre a été organisée.

10.3.5. En cas de vente ou de demande de permis d'urbanisme concernant un bien repris dans le parc du Rénoz, inciter les propriétaires de logements « insalubres » à améliorer celui-ci.

En 2023, la travailleuse sociale a identifié les logements "insalubres".
Une réflexion est menée sur l'adoption d'un éventuel règlement communal.

10.3.6. Réfléchir à l'affectation des parcelles communes pour lesquelles une demande de subvention à l'acquisition a été introduite auprès du SPW.

La commune est en attente pour passer les actes.
Les parcelles pourraient être pourraient être utiles dans le cadre du projet de réfection et d'équipement de la voirie.

10.3.7. Rédiger un document informatif sur la démarche entamée par la commune. Ce document sera remis aux propriétaires et habitants du Parc du Rénoz.

En 2023, un folder a été distribué aux habitants

10.3.8. Etablissement du programme d'actions pour 2024

10.4. DÉCISIONS

10.4.1. Equipement et aménagement de la voirie au Parc du Rénoz

Le 27 juin 2023 le conseil communal a approuvé les conditions, la procédure (procédure négociée sans publication préalable) et le lancement du marché de désignation d'un auteur de projet.

En date du 28 août 2023, le collège a attribué le marché à E.C.A.P.I. Sprl, rue des Loups, 22 à 4520 Bas-Oha pour la tranche n°1 du marché pour un montant de 30.576,70 € TVAC.

Le projet est en cours. Plusieurs réunions ont été organisées avec les divers impétrants.

10.4.2. Alimentation en électricité au Parc du Rénoz

Suite à la coupure par RESA de l'alimentation en électricité et aux difficultés inhérentes à cette situation pour les résidents, par délibération du 31 août 2023 le Collège communal a décidé :

- De charger le CPAS de payer temporairement à RESA l'avance forfaitaire due pour l'alimentation en électricité du Parc du Renoz et d'en informer les gestionnaires de l'asbl en liquidation.

- De charger le CPAS de réclamer cette avance aux résidents (propriétaires ou locataires) à concurrence d'une provision de 125€ par parcelle. Un courrier sera adressé aux intéressés les invitant à communiquer le relevé de leur compteur et à payer ladite provision.
- De charger le CPAS d'assurer le suivi de la mesure et de dresser un relevé des compteurs individuels.
- De charger le CPAS de dresser un rapport sur le remboursement des avances par les résidents à la fin de chaque mois.

Depuis cette décision, chaque mois un relevé est établi par le Cpas afin d'ajuster le montant de l'avance due à RESA, d'adapter la provision due par les habitants au prorata de leurs consommations et d'évaluer le taux de participation de ceux-ci dans la démarche.

11. TRAVAUX

Le service travaux comprend :

- Une responsable du service engagée à concurrence d'un temps plein.
- 11 ouvriers.

11.1. FORMATIONS

En 2023, la responsable du service Travaux a suivi plusieurs formations dont :

- La dématérialisation des marchés publics,
- Focus sur la procédure négociée sans publication préalable
- Les marchés publics d'auteur de projet d'architecture
- Les techniques de conception des marchés publics, l'allotissement, les variantes, les options et les tranches
- L'utilisation rationnelle des terres dans le cadre de la plateforme Walterre.
- L'utilisation de la nouvelle plateforme E-tendering
- Une formation sur les exhumations. Formation également suivie par un ouvrier

11.2. PERMISSIONS DE VOIRIES

En 2023, le service travaux a traité 11 permissions de voirie relatives aux interventions d'impétrants sur le domaine public via la plateforme POWALCO.

11.3. LES TRAVAUX RÉALISÉS PAR LE SERVICE COMMUNAL DE VOIRIE

11.3.1. Travaux de voirie

- Travaux préparatoires aux enduisages
- Réparation des "nids de poule"
- Réparation et entretien de trottoirs
- Pose de nouvelles bordures filet d'eau rue du Wérihet
- Réparation et entretien d'égouts et avaloirs
- Déneigement et épandage de sel sur les routes
- Pose de pierrailles pour l'entretien de divers chemins en terre
- Ramassage de dépôts sauvage en collaboration avec les citoyens et l'agent constatateur
- Ramassage des immondices et entretien des poubelles publiques
- Placement de poubelles supplémentaires à l'aire de jeux de Marneffe
- Mise en peinture et entretien de la signalisation routière (bandes blanches, triangles….)
- Déplacement régulier des radars préventifs
- Placement d'une limitation de vitesse (Zone 30km/heure) à titre de test dans le village de Vissoul
- Placement de deux nouveaux radars préventifs le long de la RN80

- Aménagement rue Lombiéry, placement de la signalisation pour le stationnement alterné.
- Placement d'un abris vélo à l'école de Marneffe
- Aménagement avec dalles à gazon de l'entrée du parking de la Ferme de la Grosse Tour
- Mise en service du raccordement forain à Hannêche
- Mise en peinture des bancs extérieurs
- Mise en peinture des jeux existants à la plaine de jeux de Burdinne avec l'aide des étudiants
- Réparation et entretien des abribus

11.3.2. Travaux Espaces Verts

- Elagage des branches le long des voiries communales
- Tailles des haies
- Pose de copeaux le long des nouvelles haies
- Plantations diverses (verdissement des espaces autour de la place de Burdinne, bulbes…)
- Regarnissage des haies le long des chemins de remembrements
- Elagage des bouleaux rue du Sart
- Débroussaillage et entretien des promenades
- Entretien et réparation du sentier didactique à Marneffe
- Tontes des espaces publics et de la cour de récréation de l'école de Marneffe
- Plantations des bacs d'annuelles durant la période d'été avec arrosage régulier
- Aide logistique en collaboration avec le Parc pour les aménagements de passage des grenouilles le long de la Burdinale
- Pose d'un hôtel à insecte à l'aire de jeux de Marneffe
- Aide à la pose de la fascine rue du Crucifix
- Mise en place des sapins de Noël

11.3.3. Travaux Bâtiments

- Travaux divers de réparation dans les écoles
- Déplacement du défibrillateur à l'extérieur à la plaine de jeux de Burdinne
- Rejointoyage et consolidation du mur du cimetière à Lamontzée
- Mise en peinture des bureaux de l'administration communale
- Nettoyage et entretien complet des toutes les évacuations d'égout à l'école de Marneffe
- Remplacement total de l'éclairage à l'école de Marneffe par des lampes LED.
- Remplacement de tous les éclairages par du Led dans les bureaux de l'administration communale
- Pose des cloisons, de l'électricité et du chauffage à la Lampisterie

11.3.4. Travaux d'entretien

- Entretien des abords des voiries (balayage, fauchage, taille des haies …)

- Placement de panneaux de signalisation routière à divers endroits
- Entretien des aires de jeux à Burdinne et à Marneffe
- Entretien des abords du terrain de football de Burdinne
- Fleurissement de la commune et entretien
- Embellissement des abords des places
- Entretien des cimetières communaux
- Entretien de sentiers communaux
- Entretien des bâtiments communaux
- Entretien des divers véhicules
- Curage rue du Moinil, rue de la Rochée, rue sous les bois et à la fontaine à Hannêche
- Entretien régulier de la fontaine à Burdinne
- Entretien et dégagement de la végétation autour des cadres « paysage »
- Entretien et sécurisation de certains trottoirs avec l'évacuation des feuilles mortes
- Entretien avec les sociétés compétentes des divers appareils (station épuration, éclairage de secours, trousses médicales, citernes gaz, ascenseur, outils de levage, alarmes diverses)

11.3.5. Travaux dans les cimetières

- Entretien de 7 cimetières (allées, désherbage thermique, débroussaillage, taille des haies)
- Entretien et évolution de la végétalisation des cimetières d'Oteppe (ancien et nouveau) par l'engazonnement des allées avec un mélange de trèfles et d'herbe
- Aménagement d'une partie du nouveau cimetière de Marneffe par l'engazonnement des allées secondaires
- Poursuite de la campagne d'affichage dans l'ancien cimetière de Burdinne avec de nouveaux affichages concernant les concessions « expirées ». Une identification des concessions laissées à l'abandon, à la suite de la précédente campagne d'affichage de 2022-2023 a été faite.
- Ces sépultures ont été marquées au moyen d'un rectangle rouge apposé sur ces dernières.
- La commune a repris ces concessions et entame son projet d'exhumation des tombes, dont la phase « travaux » est prévue pour 2025 afin de permettre de nouvelles réaffectations et la création de nouveaux espaces dédiés aux columbariums, ossuaires et pelouse de dispersion et ce, en collaboration avec la cellule de gestion du Patrimoine funéraire au SPW.
- La 1ère phase de la campagne d'affichage a pris fin dans l'ancien cimetière de Marneffe
- Le projet de restauration de l'ancienne morgue en columbariums a été lancé. Les travaux sont prévus pour mars 2024
- L'achat de columbarium au cimetière d'Hannêche a été fait. La livraison est attendue pour début de l'année 2024

- Entretien général des murs du cimetière d'Oteppe avec l'enlèvement des lierres existants envahissant les murs depuis de nombreuses années.
- Rejointoyage et renforcement du mur d'enceinte du cimetière de Lamontzée

11.4. MANIFESTATIONS ET AIDES LOGISTIQUES

- Placement et montage de chapiteaux + mobilier
- Transport et aide au CPAS
- Placement et affichage des avis d'Urbanisme et des festivités
- Montage et démontage de salles pour réunions, festivités, examens, etc…
- Vérification de l'éclairage public
- Pose d'arrêté de police lors des diverses manifestations
- Pose de guirlandes autour de la place de Burdinne

11.5. MARCHÉS PUBLICS

- Rédaction de cahiers de charges pour les achats au service travaux et les investissements extraordinaires.
- Rencontres avec les auteurs de projets
- Visites de chantiers
- Suivi administratif et technique, en collaboration avec les bureaux d'étude désignés des chantiers en cours dont : la rénovation de l'ancienne gare de Burdinne, le chantier de la voie lente, le nouveau terrain multisports de Burdinne, l'aménagement des Berges du Briot

11.6. TRAVAUX EXTRAORDINAIRES

11.6.1. Entretien de chemins agricoles

Un second passage a été réalisé en août 2023 par l'entreprise adjudicatrice du marché de travaux désignée en 2022

11.6.2 Aménagement d'une piste cyclable sur l'ancienne ligne de tram entre la rue Neuve et la rue de la Gare

Les travaux consistent en la création d'une piste cyclo-piétonne

- Terrassements et démolitions de fondations et de revêtements existants ;
- Reprofilage et compactage d'une sous-fondation existante ;
- Mise en œuvre d'une fondation en empierrement ;
- Réalisation d'une piste en béton de 20cm d'épaisseur ;
- Création d'accès PMR en béton et pavé béton permettant l'accès aux bâtiments publics.

Le chantier a été attribué à la société « Loiseaux ». Les travaux sont en cours et la réception provisoire est prévue en décembre 2023.

11.6.3. Réfection de la rue Saint Lambert à Hanêche dans le cadre du plan PIC 2022-2024

Le 31 janvier 2023 le conseil communal a approuvé les conditions, la procédure (procédure négociée sans publication préalable) et le lancement du marché de désignation d'un auteur de projet.

En date du 20 mars 2023, le collège a attribué le marché à E.C.A.P.I. Sprl, rue des Loups, 22 à 4520 Bas-Oha pour un montant de 16.277,37 € TVAC.

Le dossier est en cours et sera finalisé début 2024 en vue du lancement du marché de travaux.

11.6.4. Réfection de diverses voiries dans le cadre du plan PIC 2022-2024

Le 25 juillet 2023 le conseil communal a approuvé les conditions, la procédure (procédure négociée sans publication préalable) et le lancement du marché de désignation d'un auteur de projet.

En date du 27 novembre 2023, le collège a attribué le marché de service au bureau JML Lacasse MONFORT Sprl, Petit-Sart, 26 à 4990 Lierneux pour un montant de 22.965,80 € TVAC.

11.6.5. Réalisation des fiches pour le plan d'investissements communaux - PIC 2022-2024

Le 9 août 2022 le Conseil communal a arrêté le Plan d'Investissements communaux pour 2022-2024, à savoir :

- 2022 : Réfection de la rue Saint Lambert à Hannêche pour un montant estimé de 243.904,24 € TVAC
- 2023 : Réfection de diverses voiries (rues du Marbuay, de Rochée, Devant les Bois, de Vissoul, coin rue Chimpisse, Impasse rue de Huy) pour un montant estimé de 256.933,20 € TVAC
- 2024 : Réfection rue du Moulin pour un montant de 218.526 € TVAC

Le 26 septembre 2023 le conseil communal a approuvé un plan d'investissements (PIC-PIMACI) rectifié en y ajoutant une fiche PIMACI « 2023 : Aménagement d'un chemin privé réservé F99a le long de la Chaussée de Namur N80 afin d'assurer une liaison sécurisée cyclistes/piétons avec l'arrêt de bus pour un montant estimé de 384.246,21 € TVAC »

Le dossier est actuellement soumis à l'approbation du SPW.

11.6.6. Réfection et équipement de la voirie du Parc du RENOZ

Le 27 juin 2023 le conseil communal a approuvé les conditions, la procédure (procédure négociée sans publication préalable) et le lancement du marché de désignation d'un auteur de projet.

En date du 28 août 2023, le collège a attribué le marché à E.C.A.P.I. Sprl, rue des Loups, 22 à 4520 Bas-Oha pour la tranche n°1 du marché pour un montant de 30.576,70 € TVAC.

Le projet est en cours et consiste à l'étude de la réfection et des équipements de la voirie du Parc du Rénoz.

11.6.7. Égouttage de la voie lente

Le 11 septembre 2023, le collège a approuvé les conditions, la procédure (sur simple facture acceptée) et le lancement du marché relatif à l'égouttage de la voie lente.

Le 9 octobre 2023, le collège a attribué le marché à l'entreprise « Leloup Sprl », avenue de la Libération, 112 B2 à 4380 Forville à concurrence d'un montant de 28.447,10 € TVAC

Le chantier est prévu début 2024.

11.6.8. Fourniture et pose d'un nouveau revêtement synthétique avec remplissage en liège pour le terrain multisports de Burdinne

Le 16 mai 2023, le conseil communal a approuvé les conditions, le montant estimé et la procédure (procédure négociée sans publication préalable) de ce marché de travaux.

En date du 19 juin 2023, le collège a attribué le marché à l'entreprise « LESUCO » Leuvensebaan, 317 à 3040 Huldenberg pour un montant de 96.621,40 € TVAC.

Les travaux consistent en la rénovation du terrain multisports de Burdinne en gazon synthétique avec remplissage en liège et l'entretien du terrain.

Le chantier a débuté en octobre 2023.

11.6.9. Plan Cigogne – Restauration et transformation de l'actuel atelier du service travaux en crèche communale

En date du 23 janvier 2023, l'ONE et le SPW-IAS nous ont notifié la décision conjointe du Gouvernement wallon et du Conseil d'administration de l'ONE relative à la sélection de notre projet dans le cadre de l'appel à projets « Plan cigogne » en vue de la création de places supplémentaires.
Le montant de l'enveloppe octroyée est de 1.111.260 € TVAC.

Le 28 février 2023 le conseil communal a approuvé les conditions, la procédure (procédure négociée sans publication préalable) et le lancement du marché de service. En date du 5 juin 2023, le collège a attribué le marché à Synergie Architecture Sprl, rue de Poulseur, 28 à Esneux pour un montant de 81.039,75 € TVAC.

Le projet est en cours.

11.6.10. Rénovation des hangars de la gare

Les travaux ont débuté au printemps 2023.

Le bâtiment est actuellement fermé.

En date du 19 juin 2023, le collège a attribué le marché du lot 4 « Hvac -Sanitaire - électricité » à l'entreprise « E.G.E. Henneaux sa » rue De Mayavaux, 12 à 6870 Vesqueville pour un montant de 146.321,42 € TVAC.

Le chantier est en cours

11.6.11. Ferme de la Grosse Tour

Le 4 avril 2022 le collège a attribué le marché de service d'étude pour la mise hors eau des bâtiments au bureau d'architecture Binario, Quai Mativa, 23 à 4020 Liège.

En juin 2022 le collège communal a décidé de répondre à l'appel à projets lancé par l'Agence wallonne du Patrimoine relatif à la valorisation des biens à haute valeur patrimoniale pour la 2ème phase des travaux de la Ferme de la Tour.

Dans le cadre de cet appel, pour être recevable, la commune devait avoir pour début janvier 2023 au plus tard, un accusé de réception de dépôt d'un permis d'urbanisme complet. Ce qui a été fait ; Le permis visant l'aménagement de l'aile gauche de la ferme en une brasserie et un restaurant conformément à la finalité définie précédemment par le Conseil communal.

En mai 2023 l'Awap, nous a signalé ne pas avoir retenu notre dossier de candidature.

N'ayant pas été retenu, le collège a mandaté le bureau d'étude pour la rédaction du cahier spécial des charges du marché de travaux pour la mise hors eau, uniquement, de l'aile gauche de la ferme.

Pour se faire, durant l'année 2023, diverses réunions ont été organisées avec l'autorité subsidiante et la direction du Patrimoine afin de définir précisément les postes éligibles dans le cadre du subside et ceux qui pourraient être subsidiés par la direction du Patrimoine.

Le cahier des charges sera soumis pour approbation au conseil communal début de l'année 2024.

11.6.12. Projet ecobatis

Les travaux d'aménagement de la lampisterie se terminent. La réception est prévue pour mars 2024. Un nouveau raccordement électrique a été prévu et sera opérationnel pour début 2024.

11.6.13. Placement de panneaux photovoltaïques à l'école communale de Marneffe

- Le 28 mars 2023, le conseil communal a approuvé les conditions, la procédure (procédure négociée sans publication préalable) du marché de fournitures- travaux.
- Le 4 septembre 2023 le collège communal a attribué le marché à la société SRM Global Technology à concurrence d'un montant de 15.748€ HTVA.

Les panneaux ont été placés durant le mois de novembre 2023.

11.6.14. Remplacement de l'éclairage de l'administration communale et de l'école par du Led

- Le collège communal a attribué le marché de fournitures à la société CEBEO NV, Eugène Bekaertlaan 63 à 8790 Waregem
- Le travail a été réalisé par le service travaux

11.6.15. Entretien et dépannages des installations de chauffage

Le 17 octobre 2022, le collège a approuvé les conditions, la procédure (PNSPP) et le lancement du marché relatif aux entretiens de chauffage avec possibilité de le reconduire pour une année supplémentaire.

Le 19 décembre 2022, le collège a attribué le marché à l'entreprise « Adem chauffage », rue de Hollogne, 25 à 4250 Geer à concurrence d'un montant de 12.063,86 € TVAC.

Ce marché a été reconduit en 2023.

11.6.16. Fauchage d'accotement

Le 28 août 2023, le collège a approuvé les conditions, la procédure (PNSPP) et le lancement du marché relatif au fauchage des accotements

Le 25 septembre 2023 le collège a attribué le marché à la SPRL Rousseau Frères à concurrence d'un montant de 11.634,15€ TVAC

11.6.17. Fourniture et pose d'un columbarium au cimetière d'Hannêche

Le 12 juin 2023 le collège a approuvé les conditions, le montant estimé et la procédure (procédure négociée sans publication préalable) de ce marché de fourniture.

Le 24 juillet 2023, le collège a attribué le marché à l'entreprise « Monument funéraires Devalet », rue Saint Lambert, 13 à 4210 Hannêche à concurrence d'un montant de 11.608,74 € TVAC

La livraison est prévue pour début de l'année 2024.

11.6.18. Cartographie des cimetières communaux

Le 16 octobre 2023, le collège a approuvé les conditions, la procédure (sur simple facture acceptée) et le lancement du marché

Le 13 novembre le Collège a attribué le marché à la Direction générale des Infrastructures et du Développement durable de la Province de Liège à concurrence d'un montant de 894,44€.

Le projet sera réalisé en 2024

11.6.19. Achat d'un tracteur tondeuse mulching

Le 7 août 2023, le collège a approuvé les conditions, la procédure (PNSPP) et le lancement du marché estimé à 16.577,00 € TVAC pour l'acquisition d'un tracteur mulching pour le service des travaux

Le 4 septembre 2023, le collège a attribué le marché à l'entreprise « Green machine Sprl », rue de Landen, 143a à 4280 Hannut à concurrence d'un montant de 28.447,10 € TVAC

La livraison et la réception ont été finalisées.

11.6.20. Achat d'une camionnette

Le 27 juin 2022 le collège a attribué le marché de fourniture d'une camionnette aux Ets Hocké rue de Hermé à Herstal à concurrence d'un 53.516€ TVAC

Le 28 juillet 2023 la camionnette a été livrée.

11.7. TRAVAUX EN COLLABORATION AVEC L'AIDE

En 2022, la commune a reçu de l'AIDE le cadastre des canalisations.
Suite à certaines incohérences, la commune a sollicité l'AIDE pour retravailler le cadastre en y incorporant certaines canalisations présentes sur terrain mais ayant été oubliées sur carte.

La commune est en attente du résultat final.

12. URBANISME

Ce service comprend un agent engagé à concurrence d'un temps plein.

L'agent satisfait aux conditions énoncées dans l'article R.I.12-7§ 2 du CoDT et à ce titre, est reconnu en qualité de Conseiller en Aménagement du Territoire et en Urbanisme subventionné par la Région wallonne.

La commune se voit allouer de ce chef une subvention annuelle de 7.500€.

12.1. FORMATIONS

Durant l'année 2023, l'agent a suivi :

- Les formations de la CPDT :
  - Webinaire d'ouverture le 23/03/2023
  - Module thématique (Evolution des modes d'habiter) :les 25/05, 05/10, et 12/10/2023
  - Webinaire le 21/11/2023
- Formation de l'UVCW relative aux voiries communales le 13/02/2023

12.2. ACTIONS MENÉES EN 2023

Durant l'année 2023 (du 1er janvier au 1er décembre), le service communal d'urbanisme a traité :

- **39** demandes de permis d'urbanisme
- **5** demandes de permis pour des nouvelles constructions (habitation)
- **6** demandes de permis pour des extensions/annexes
- **28** demandes de permis pour travaux divers
- **106** demandes de renseignements de notaire
- **10** demandes d'avis préalables sur un projet d'urbanisme
- **25** déclarations de classe 3 déclarées recevables
- **1** permis d'environnement (sur le territoire communal)

Par ailleurs, en 2023, l'agent a :

- Continué d'accompagner le processus d'élaboration du Schéma de Développement Communal (Analyse contextuelle).
- Participé aux rencontres communales avec les services du Fonctionnaire délégué, le 25/05/2023 et le 23/11/2023
- Réalisé les mesures de publicité obligatoires relatives à 3 plans et projets : Stratégie Biodiversité 360°, Schéma de Développement Territorial et Charte paysagère du Parc naturel
- Travaillé à la rédaction d'un nouveau règlement relatif à une redevance communale sur les demandes de renseignement urbanistique, permis d'urbanisme, certificat d'urbanisme, permis d'urbanisation, permis et déclaration d'implantation commerciale, permis intégré et permis unique,

introduites dans le cadre d'une procédure d'autorisation prescrite par le Code du Développement territorial, ainsi que sur les demandes d’application du décret relatif aux voiries communales, de permis de location et de permis d'environnement.

- Le 24 octobre 2023 le Conseil communal approuvait ledit règlement

13. DIVERS

13.1. INONDATIONS

En 2023 les actions de prévention se sont poursuivies ainsi :

- Une fascine de 75 mètres a été réalisée à l'intersection de la rue du Crucifix et de la briqueterie dans le cadre de l'appel à projet initié par l'Asbl Contrat Rivière et Affluents
- Une seconde fascine de 30 mètres a été réalisée rue du Sart et a été subventionné à concurrence de 90% dans le cadre de la fiche Leader - Valorisation du saule
- Le marché de travaux d'aménagement des berges du ruisseau "Le Briot" a été attribué et la réalisation de ceux-ci a débutée en septembre 2023

La commune a perçu une somme de 197.260,04€ pour réparation des dommages subis à la suite des inondations de juillet 2021

13.2. CALAMITÉS AGRICOLES

Il n'y a pas eu de déclaration de calamités agricoles en 2023.

13.3. RADON

Durant les mois d'octobre, novembre et décembre 2022, 60 détecteurs de radon ont été distribués aux citoyens sur base volontaire et placés dans les habitations : 5 détecteurs ont été placés dans les bâtiments communaux et 55 détecteurs ont été placés dans les habitations des citoyens.

Après une période de 3 mois, les détecteurs devaient être rendus à l'Administration communale pour être renvoyés à l'AFCN pour analyses.

Sur les 60 détecteurs distribués, nous avons obtenu des résultats pour 52 détecteurs. Pour les 8 détecteurs qui n'ont pas été analysés : 4 détecteurs ont été rendus à l'Administration communale en retard, 2 détecteurs n'ont pas été rendus à l'Administration et 2 détecteurs ont été renvoyés à l'AFCN et analysés mais les résultats ne nous sont pas parvenus).

La concentration de radon dans l'air se mesure en **Becquerel** par mètre cube (Bq/m³). La Belgique s'aligne sur une directive de l'Union européenne qui fixe à **300 Bq/m³** le niveau à partir duquel il est indiqué d'agir dans les constructions existantes. Plus la concentration mesurée est élevée, plus il y a lieu d'y remédier. Après remédiation ou dans une construction neuve, le niveau à atteindre est fixé à **100 Bq/m³.**

Ci-dessous sont présentés les résultats de l'analyse des 52 détecteurs de radon (bâtiments privés + bâtiments communaux). Les résultats sont repris par localité.

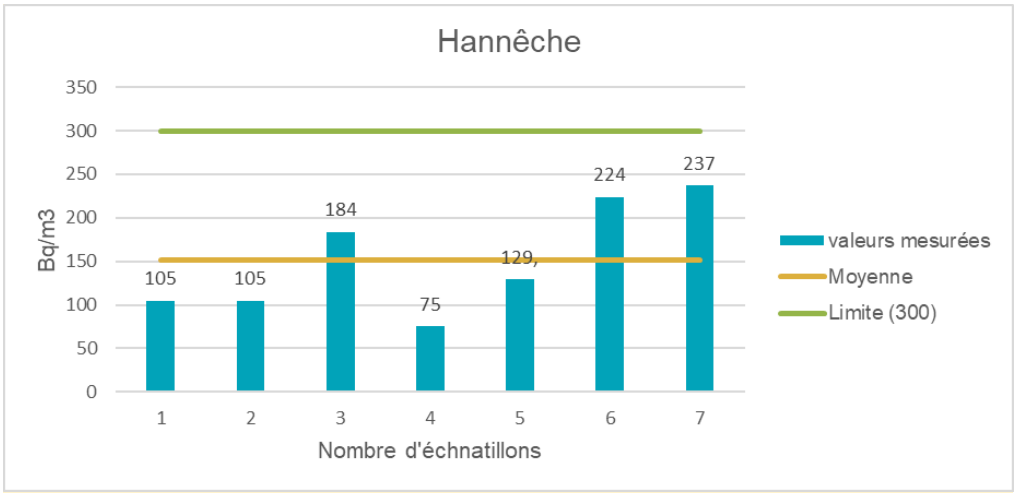
Hannêche
350
300
250
200
150
100
50
0
Bq/m3
105
105
184
75
129,
224
237
1
2
3
4
5
6
7
Nombre d'échnatillons
valeurs mesurées
Moyenne
Limite (300)

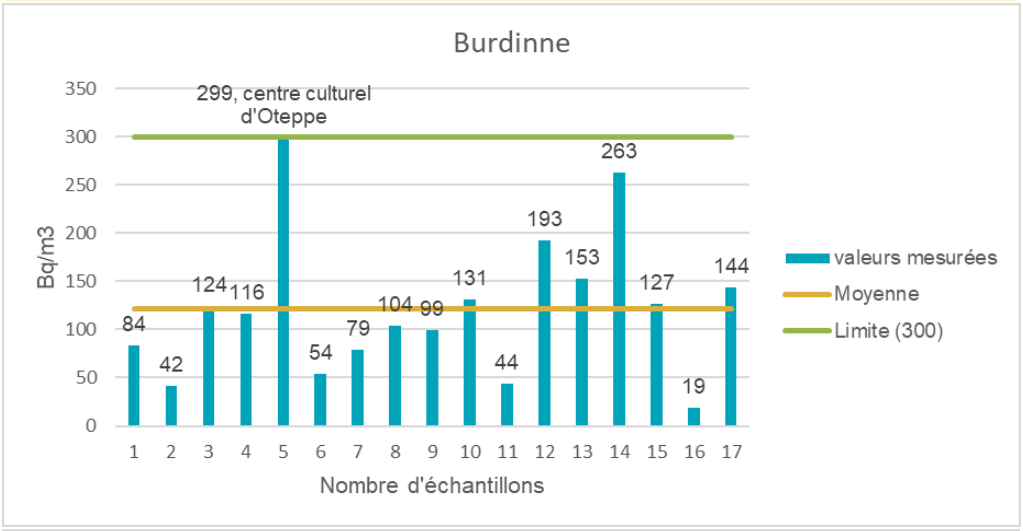
Burdinne
350
300
250
200
150
100
50
0
Bq/m3
299, centre culturel d'Oteppe
84
42
124
116
54
79
104
99
131
44
193
153
263
127
19
144
1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17
Nombre d'échantillons
valeurs mesurées
Moyenne
Limite (300)

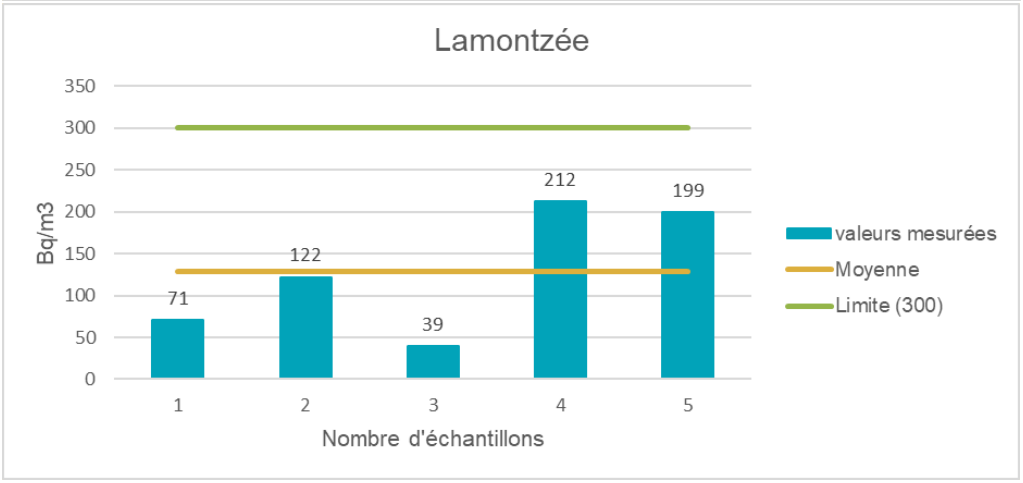
Lamontzée
350
300
250
200
150
100
50
0
Bq/m3
71
122
39
212
199
1
2
3
4
5
Nombre d'échantillons
valeurs mesurées
Moyenne
Limite (300)

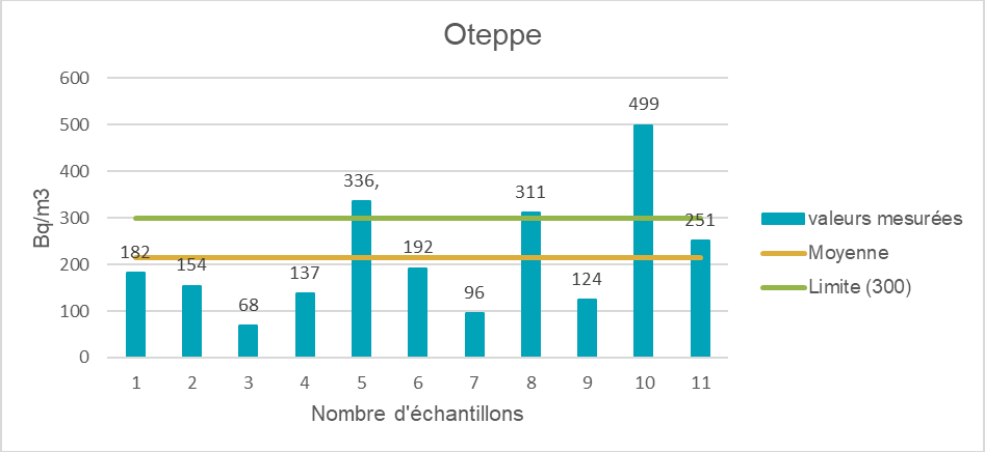

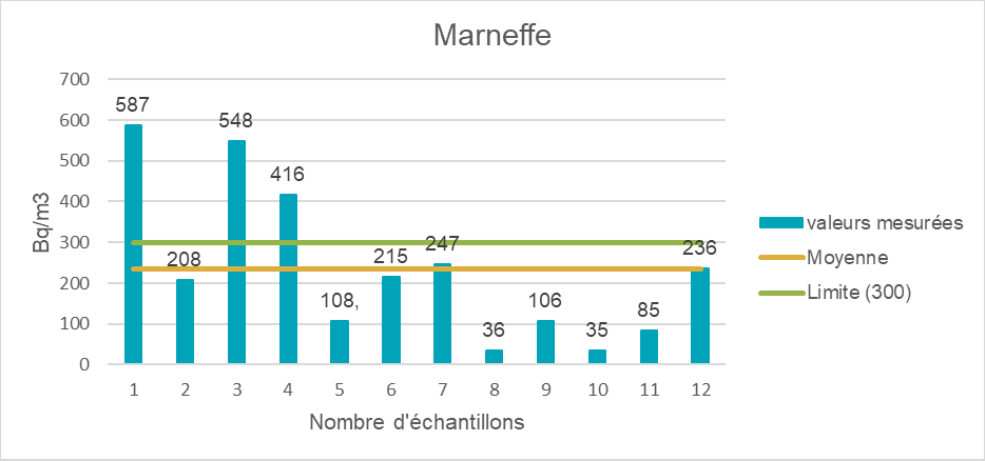

Ci-dessous sont présentés les résultats d'analyse des 5 détecteurs placés dans les bâtiments communaux :

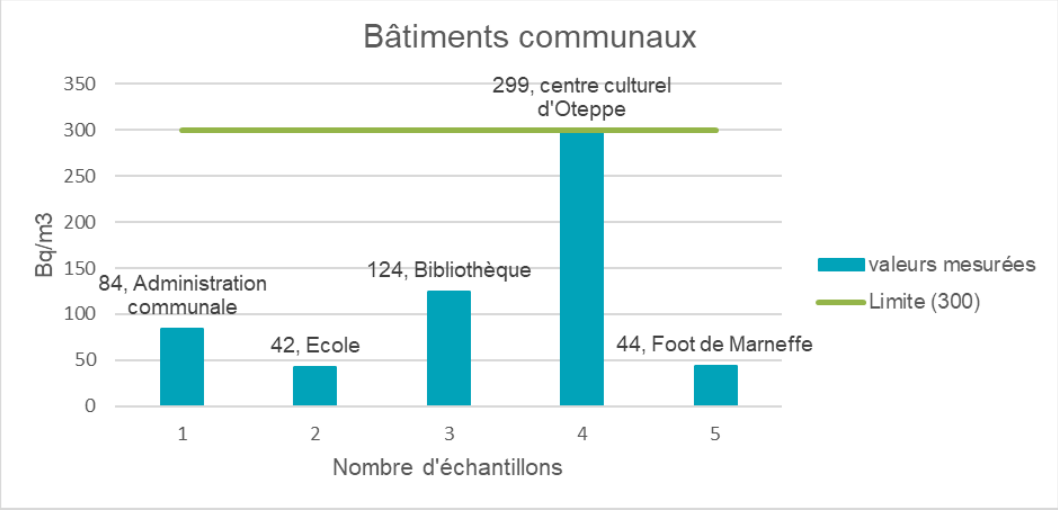

CHAPITRE 6 : ENSEIGNEMENT

1. LA POPULATION SCOLAIRE

Au 30/09/2023, l'école compte 119 élèves ventilés comme suit :

- **P1** : 22 élèves
- **P2** : 19 élèves
- **P3** : 24 élèves
- **P4** : 21 élèves
- **P5** : 18 élèves
- **P6** : 15 élèves

2. L'ENCADREMENT SCOLAIRE

2.1. LA DIRECTION

Lakaye Mélanie

2.2. LES CLASSES PRIMAIRES

- P1 : Boxus Cédric 24/24 (D)
- P2 : Haine Mélissa 22/24 (D) /Toumson Lore 2/24 (T - remplacement Missions collectives)
- P3 : Czerniak Stéphane 24/24 (D) - Lakaye Mélanie 4/24
- P4 : Joannès Virginie 20/24 (D) - Toumson Lore 4/24 (T)
- P5 : Felingue Audrey 23/24 (D) - Toumson Lore 1/24 (T - remplacement "climat scolaire")
- P6 : Lambert Julie 24/24 (D)

Missions collectives « *délégué chargé du support administratif et/ou pédagogique à la direction* » : Haine Mélissa 2/24 (D)

Référent "*climat scolaire*": Felingue Audrey 1/24 (D)

Accompagnement personnalisé (co-enseignement):
Toumson Lore 8/25 (T)
Lakaye Mélanie 4/24

2.3. LES COURS SPÉCIAUX

- **Education physique** :
  - Vanuscorps Marie-Ange 4/24 (D)
  - Defays Jean-Marc 8/24 (D)
- **Seconde langue** – **anglais** :
  - Claeys Martine (P3) - 2h à charge du PO
  - Van Ruymbeke Geneviève (P3/P4) 2/24 (T)

    - Van Ruymbeke Geneviève (P5/P6) 2/24 (D)
- **Seconde** langue **- néerlandais :**
    - Derwael Sabrina (P1/P2) - 2h à charge du PO
    - Derwael Sabrina (P3/P4) 2/24 (T)
    - Derwael Sabrina (P5/P6) 2/24 (T)
- **Philosophie et citoyenneté** :
    - Anne Stordeur 6/24 (D) 6/24 (T)
    - Aurélie Vandenbergh 2/24 (D)
    - Kathleen De Brouchoven De Bergeyck 1/24 (D)
- **Religion** : Kathleen De Brouchoven De Bergeyck 3/24 (D)
- **Morale** : Anne Stordeur 1/24 (D)

2.4. FORMATIONS DES ENSEIGNANTS

2.4.1. Formations à besoins collectifs

- Supprimer les points, oui mais comment ? (2 jours par le CECP)
- Réflexion sur un nouveau bulletin (1 jour en autonomie)

2.4.2. Formation tronc commun

- Enseignants de P3/P4

2.4.3. Formations à besoins individualisés

- Français langue de scolarisation – Mélanie Lakaye
- Gérer la classe grâce à l'outil CW-FIT – Cédric Boxus et Julie Lambert
- Le numérique, un moyen supplémentaire pour enseigner (module 1-4-6) – Mélissa Haine et Charlotte Gustin (module 4)
- Les ceintures de compétences – Virginie Joannès
- L'estime de soi – Audrey Felingue
- Gestion administrative d'une école – programme CREOS – Mélanie Lakaye

3. LES SERVICES

- Un accueil extrascolaire avant et après les cours
- Une école des devoirs
- Des cours de natation au centre Plopsa à Hannut
- Des repas chauds livrés par la société TCO Service réalisés avec des produits frais locaux et de saison, des produits biologiques au prix de 4,65€ le repas.
- En collaboration avec le GAL, les élèves de l'école ont reçu gratuitement de la soupe faite à base de produits locaux au cours du premier trimestre.
- Des fruits dans le cadre de l'opération « Fruits à l'École » en partenariat à la Région wallonne
- Un forfait de 35€ par enfant pour les fournitures scolaires et de 10€ pour les copies

- Des classes vertes
- Des excursions
- Un chèque livre d'une valeur de 20€ pour les élèves de 6ème primaire.

4. LES ACTIVITÉS MENÉES AU SEIN DE L'ÉTABLISSEMENT EN 2023

4.1. ACTIVITÉS CULTURELLES ET ARTISTIQUES AVEC DES PARTENAIRES EXTÉRIEURS

- Cirque « Chabri » pour les élèves de P1/P2/P4/P5 et P6 en collaboration avec le Centre Culturel Braives-Burdinne.
- Visite du Château féodal de Moha pour les P4 et P6
- Animation « manger local » en partenariat avec le Parc Naturel en P3 et P4
- Animation « abeilles » en P4 en partenariat avec le Parc Naturel

4.2. INITIATIVE PRISES EN MATIÈRE DE RYTHMES SCOLAIRES, ANIMATION CULTURELLE, D'ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ, AU MÉDIAS, À LA SANTÉ ET À L'ENVIRONNEMENT

- Classe flexible en P4
- Groupes restreints pour la remédiation (FLA)
- Tutorat entre élèves
- GCo-enseignement en P1/P2

4.2.1. Animations culturelles

- Conte avec "Jean-Jacques"
- Excursions de fin d'année scolaire (Hirondelle)
- Activités artistiques en classe

4.2.2. Éducation à la citoyenneté

- Animations sur le thème du vivre ensemble en P6 en collaboration avec l'AMO Particule de Hannut.
- Animations sur le thème des réseaux sociaux en P6 en collaboration avec l'AMO Particule de Hannut.
- Animation « école secondaire » par le PMS en P6
- Conseil communal des enfants - Animations « Vivre ensemble » en P1/P2 en partenariat avec la Province de Liège

4.2.3. Éducation aux médias

- Trois tableaux interactifs et 18 Chromebook
- Utilisation de plus en plus fréquente du matériel informatique à disposition
- Technitruck

4.2.4. Éducation à la santé

- Visite médicale

4.2.5. Éducation à l'environnement

- Distribution d'un magazine « recettes » par Intradel
- Projet ZD
- Sensibilisation au tri des déchets
- Classes de ferme pour les P1/P2/P3
- Animations CAP SCIENCES dans toutes les classes

4.3. INITIATIVES EN MATIÈRE D'ACTIVITÉS SPORTIVES

- Classes découvertes pour tous les élèves de P4/P5/P6
- Cross Adeps pour les P3/P4/P5/P6
- Journée sportive en P3/P4/P5/P6

5. LES DÉCISIONS

- Le 25 avril 2023 le Conseil communal a décidé de nommer à concurrence de 2 périodes un maître d'éducation physique ;
- Le 24 mai 2023, le Conseil communal a décidé de nommer à concurrence de 2 période un maître de philosophie et de citoyenneté ;
- Le 26 septembre 2023 le Conseil communal a pris acte de la mise en disponibilité pour cause de maladie d'un maître d'éducation physique avec effets rétroactifs du 23/05/2023 au 20/07/2023

CHAPITRE 7 : SÉCURITÉ PUBLIQUE

1. LA ZONE DE POLICE HESBAYE-OUEST

Notre commune est membre de la Zone de Police Hesbaye.

1.1. NOS REPRÉSENTANTS COMMUNAUX

Au collège de police

Monsieur Frédéric BERTRAND

Au conseil de police

Monsieur Christian ELIAS, Monsieur Alexandre GIROULLE

1.2. LA DOTATION COMMUNALE

En 2023 la dotation communale à la zone de police Hesbaye-Ouest s'élevait à 346.036,58 €.

1.3. COLLABORATION AVEC LA ZONE DE POLICE

- Etablissement des visites de domiciles
- Rédactions des arrêtés de police.
- Placement de radars répressifs

2. LA ZONE DE SECOURS

Depuis 2015, la commune fait partie de la Zone de secours 1 de la Province de Liège avec les communes de Berloz, Braives, Donceel, Faimes, Geer, Hannut, Lincent, Oreye, Remicourt, Verlaine, Waremme et Wasseiges.

2.1. NOTRE REPRÉSENTANT COMMUNAL

La commune est représentée par Monsieur le Bourgmestre au conseil de la zone.

2.2. LA DOTATION COMMUNALE

La dotation communale à la Zone de secours a été fixée à 75.221,56 € pour l'année 2023 alors qu'elle s'élevait à 76.490,25 € en 2022. Cette différence s'explique par l'intervention de la Province dans le financement des Zones de secours.

2.3. COLLABORATION AVEC LA ZONE DE SECOURS

En 2023, la commune a poursuivi sa collaboration avec la Zone de secours.

CHAPITRE 8 : PARTICIPATION CITOYENNE

1. GROUPES DE CONSULTATION

Divers groupes de consultation ont été créés dans la commune, à savoir :

- Le groupe de consultation pour l'élaboration du schéma de développement territorial
- La commission locale de développement rural pour l'élaboration du PCDR.
- Le comité de suivi pour l'élaboration du plan d'actions Zéro Déchet
- Le comité de suivi pour le PAEDC

CHAPITRE 9 : PARTENARIAT

1. ENSEIGNEMENT

2.1. COLLABORATION AVEC L'ASBL "RÉUSSIR À L'ÉCOLE "

En 2023, la commune a poursuivi sa collaboration avec l'Asbl.
La commune a relayé l'existence de ce partenariat auprès des directions des écoles et par le biais du site communal.

2.2. PETITE ENFANCE

Depuis plusieurs années, la commune collabore avec l'Asbl la Garderie des Tout Petits.

En collaboration avec celle-ci deux duos d'accueillantes sont installés dans des infrastructures communales à Burdinne et Marneffe.

En 2023, la commune a instruit, en partenariat avec ladite Asbl, le dossier d'aménagement d'une crèche dans l'actuel atelier du service de voirie - projet Plan Cigogne.

2. COOPÉRATION INTERNATIONALE

2.1. PROJET AVEC L'ASBL "INGÉNIEURS SANS FRONTIÈRE"

Le 21 novembre 2023, le Conseil communal a pris connaissance des rapports transmis par l'ASBL Ingénieurs Sans Frontières quant aux travaux réalisés avec la subvention communale de 2.500€ lui accordée.

Pour rappel, ce projet vise à encadrer/accompagner et éduquer les usagers des sources de 7 villages pour éviter de consommer une eau à risques pour la santé, le long du cheminement de l'eau potable à partir du lieu de puisage jusqu'au gobelet familial.

Grâce à la subvention communale une source assainie a été réalisée au nom de la commune dans le village de KIMBURI.
Un comité de gestion de la source a été créé afin de surveiller les lieux pour éviter notamment l'abandon de déchets à proximité et permettre un usage approprié de ceux-ci.

2.2. TREMBLEMENTS DE TERRE EN SYRIE ET TURQUIE

Le 25 avril 2023 le Conseil communal a décidé d'octroyer une subvention de 1.000€ aux organisations membres du Consortium 12-12 afin d'aider les sinistrés des tremblements de terre en Syrie et en Turquie.

3. COMITÉ DES AÎNÉS

La commune a poursuivi sa collaboration avec le comité.
Celui-ci a proposé à nos aînés diverses activités :
Groupe de marche, danse en ligne, yoga sur chaise, yoga, tables de conversations en wallon, ateliers mosaïque, groupe vélo, excursions…

4. RÉSEAU DE LECTURE PUBLIQUE

La commune a poursuivi sa collaboration avec le réseau de lecture publique.

5. LE PARC NATUREL BURDINALE - MEHAIGNE

La commune a poursuivi sa collaboration avec le Parc Naturel concernant l'organisation des événements tels que le marché du terroir, le marché de Noël…

Le 16 octobre 2023 le Conseil communal a décidé de marquer son accord sur l'intégration de l'entièreté du territoire des communes de Braives, Héron et Wanze dans les limites du Parc naturel Burdinale-Mehaigne.

6. LE GAL

La commune a également poursuivi sa collaboration avec le GAL, association privée (ASBL) qui fédère les acteurs publics (les communes de Braives, Burdinne, Héron et Wanze) et les acteurs privés (structures associatives, entreprises, citoyens) autour de projets de développement socio-économique.
Ses actions sont financées par les fonds européens LEADER, obtenus dans le cadre du « Plan wallon de Développement Rural ».

En 2023, la commune a collaboré à la rédaction de fiches pour la nouvelle programmation Leader 2023-2027.

Le 24 mai 2023 le Conseil communal a approuvé la Stratégie de Développement Local (SDL) 2023-2027 du GAL Burdinale Mehaigne dans le cadre de la mesure LEADER du Programme

wallon de développement rural 2023-2027 et il s'est engagé à financer la part locale (10%) en vue de la mise en œuvre de la Stratégie de Développement Local (SDL) 2023-2027 du GAL Burdinale Mehaigne pour les fiches projets portées par le GAL, la part locale des fiches projets portées par les opérateurs étant à leur charge

7. LE CENTRE CULTUREL BRAIVES – BURDINNE

En 2023, la commune a poursuivi sa collaboration avec le Centre culturel.
Plusieurs réunions ont été organisées afin d'améliorer la visibilité des actions menées par le centre culturel, de diversifier l'offre sur notre commune, de préparer le nouveau contrat programme du centre culturel.

Pour le surplus, la commune a poursuivi sa collaboration : partenariat pour des ateliers du centre culturel, collaboration à l'organisation de la fête des ateliers, promotion du Centre Culturel lors de l'Apéro des Burdinnois, etc.

8. MAISON DU TOURISME TERRE & MEUSE

Ce partenariat est né de la fusion réalisée en 2017, entre les maisons du Tourisme la du Pays de Huy-Meuse-Condroz, d'Hesbaye-Meuse et de celle des vallées de la Burdinale et de la Mehaigne.

En 2023, la Commune a donc poursuivi cette collaboration, notamment avec l'organisation d'une Fromenade sur la Commune de Burdinne, le 16 septembre 2023.

CHAPITRE 11 : FINANCES

1. LE COMPTE COMMUNAL

Le compte communal 2022 se clôture comme suit :

Compte budgétaire	Ordinaire	Extraordinaire
Droits constatés	5.108.551,88	3.984.925,39
Non Valeurs	19.199,58	0,00
Engagements	4.565.918,97	4.054.322,38
Imputations	4.493.004,19	1.348.901,73
Résultat budgétaire	523.433,33	-69.396,99
Résultat comptable	596.348,11	2.636.023,66

Bilan	ACTIF	PASSIF
Au 31/12/2022	19.432.271,24	19.432.271,24

Compte de résultats	CHARGES (C)	PRODUITS (P)	RESULTAT (P-C)
Résultat courant	3.998.941,71	4.240.602,55	241.660,84
Résultat d'exploitation	4.903.152,71	5.328.868,56	425.715,85
Résultat exceptionnel	545.734,15	555.004,48	9.270,33
Résultat de l'exercice	5.448.886,86	5.883.873,04	434.896,18

2. LE COMPTE DU C.P.A.S.

Le compte du Centre Public d'Action Sociale pour l'exercice 2022 se clôture comme suit :

Résultat budgétaire service ordinaire	110.369,87 €
Résultat budgétaire service extraordinaire	0,00 €
Résultat comptable service ordinaire	110.369,87 €
Résultat comptable service extraordinaire	0,00 €

Bilan au 31/12/2022	**707.925,72 €**

Compte de résultat :	
Charges	996.196,44€
Produits	1.060.713,57 €
Résultat	64.517, €

Subvention communale en 2022	315.312,32 €
Subvention communale en 2023	355.099,39 €

3. LES COMPTES DES FABRIQUES D'EGLISE :

3.1. BURDINNE

Le compte 2022 de la Fabrique d'Eglise Notre Dame de la Nativité de Burdinne, s'établit comme suit (en €) :

	2021	2022
Recettes	15.774,43	15.308.02
Dépenses	7.438,95	11.101,37
BONI	8.335,48	4.206,65
PARTICIPATION COMMUNALE	**6.310,59**	**4.206,13**

3.2. HANNÊCHE

Le compte 2022 de la Fabrique d'Eglise Saint Lambert de Hannêche, s'établit comme suit (en €) :

	2021	2022
Recettes	22.518,91	18.149,27
Dépenses	18.365,59	13.967,10
BONI	4.153,32	4.182,17
PARTICIPATION COMMUNALE	**3.408.48**	**5.460,71**

3.3. LAMONTZÉE

La Fabrique d'église de Lamontzée n'a pas rentré son compte 2022.

3.4. OTEPPE

Le compte 2022 de la Fabrique d'Eglise Saint Michel de Oteppe, s'établit comme suit (en €) :

	2021	2022
Recettes	13.436,46	9.063,08
Dépenses	12.385,68	9.001,53
BONI	1050,78	61,55
PARTICIPATION COMMUNALE	**7.770,83**	**5.000,44**

3.5. MARNEFFE

Le compte 2022 de la Fabrique d'Eglise Immaculée Conception de Marneffe, s'établit comme suit (en €) :

	2021	2022
Recettes	16.691,47	15.508,03
Dépenses	8.929,82	7.894,16
BONI	7.761,65	7.613,87
PARTICIPATION COMMUNALE	**425.82**	**0,00**

4. LES PRIMES COMMUNALES

En 2023, la commune a octroyé les primes communales suivantes :

Primes	Nombre	Montants
Prime à l'achat d'un vélo électrique	14	1.829,00 €
Prime au placement de citernes à eau de pluie	1	600,00 €
Prime à l'isolation	2	4.562,84 €
Prime à l'achat d'un fût à compost	5	102,37 €
Prime au placement d'un système d'alarme	8	1.600,00 €
Prime audit énergétique	0	0
Prime langes lavables	0	0

En 2023, la commune a octroyé 28 primes de naissance d'une valeur de 250€ soit un budget de 7.000 €.

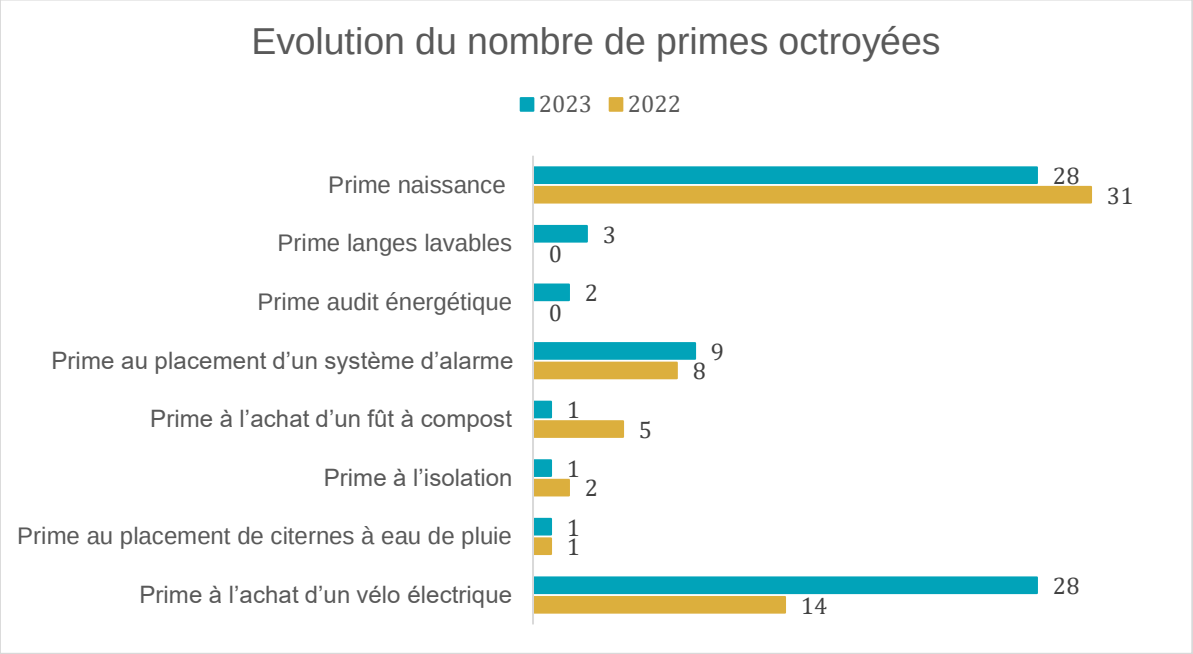

5. LES SUBVENTIONS

En 2023, la commune a octroyé les subventions suivantes :

Comité scolaire de l'école de la Communauté Française	620,00 €
Comité scolaire Ecole maternelle de Marneffe	250,00 €
Comité scolaire Ecole primaire communale	2.230,00 €
Association de parents de l'Ecole de la Communauté Française	620,00 €
Association de parents de l'Ecole maternelle de Marneffe	250,00 €
Association de parents de l'Ecole primaire de Marneffe	250,00 €
Braives-Burdinne en transition four à pain	100,00 €
Les Ménagères Rurales de Burdinne	100,00 €
L'Amicale des Impériaux de Marneffe	100,00 €
La Jeunesse Hannêchoise	100,00 €
Les ainés	1.500,00 €
Le tennis de table	5.100,00 €
Réussir à l'école	125,00 €
Télévie	2.500,00 €
CS Burdinnois	1.490,00€
Pot'Coll	100,00 €

6. FINANCEMENT GENERAL DES COMMUNES

6.1. FONDS DES COMMUNES

Dotation principale du Fonds des Communes – Article 021/466-01 – Montant 2023 communiqué par courrier du SPW.
Compensation de la forfaitisation des réductions du P.I. – Article 02510/466-09

Dotations (en €)	**Compte 2022**	**Budget 2023**
Fonds des communes – Dotation principale	1.105.223,21 €	1.194.610,05 €
Compensation de la forfaitisation des réductions du P.I.	22.977,16 €	22.977,16
TOTAL	**1.128.200,37 €**	**1.217.587,21 €**

7. FISCALITE

Taxes	**Compte 2022**	**Budget 2023**
Impôt des personnes physiques - *Taux : 8%*	1.285.991,00 €	1.753.639,69
Précompte Immobilier - *Taux : 2400*	590.246,55 €	667.092,48 €
Taxe sur l'enlèvement des immondices *Taux :* *Taux ménages d'une personne : 70,00 €* *Taux ménages de deux personnes : 120,00 €* *Taux ménages trois personnes et + : 140,00 €* *Taux secondes résidences : 100,00 €* *Taux assimilés : 60,00 €*	154.160,00 €	154.360,00 €
Taxes sur les véhicules auto	51.050,65 €	59.804,25 €
Taxe sur les documents administratifs	37.477,49 €	21.000,00 €
Taxe sur les secondes résidences *Taux secondes résidences : 650,00 €* *Taux caravanes : 325,00 €*	14.625,00 €	14.625,00 €
Taxe sur les écrits publicitaires	9.968,21 €	7.998,44

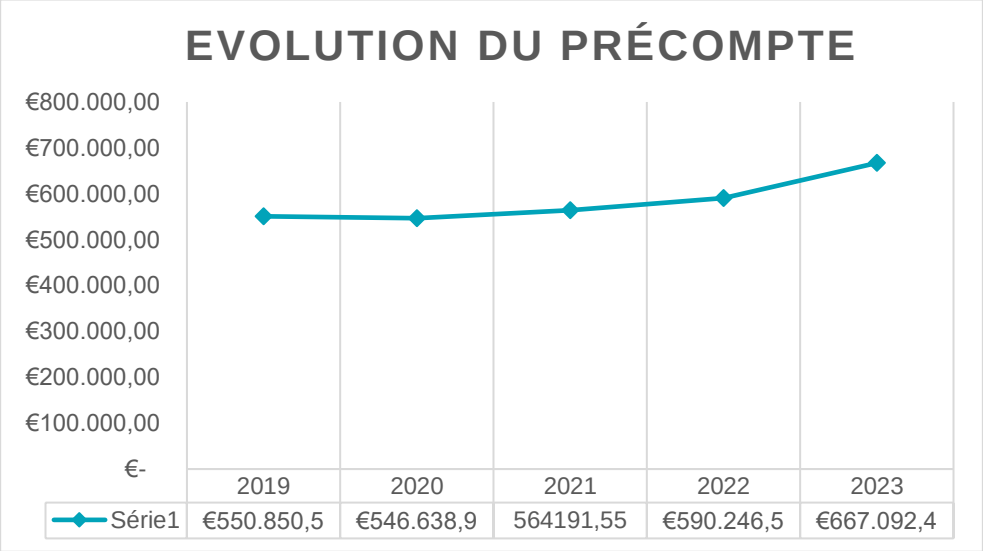
EVOLUTION DU PRÉCOMPTE
€800.000,00
€700.000,00
€600.000,00
€500.000,00
€400.000,00
€300.000,00
€200.000,00
€100.000,00
€-
2019
2020
2021
2022
2023
Série1
€550.850,5
€546.638,9
564191,55
€590.246,5
€667.092,4

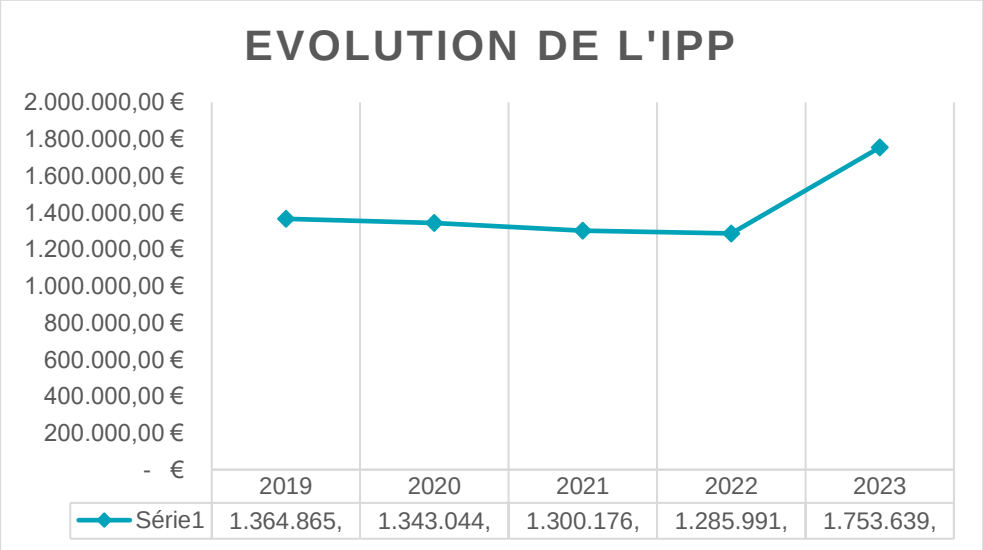
EVOLUTION DE L'IPP
2.000.000,00 €
1.800.000,00 €
1.600.000,00 €
1.400.000,00 €
1.200.000,00 €
1.000.000,00 €
800.000,00 €
600.000,00 €
400.000,00 €
200.000,00 €
- €
2019
2020
2021
2022
2023
Série1
1.364.865,
1.343.044,
1.300.176,
1.285.991,
1.753.639,

8. BUDGET DE L'EXERCICE 2024

8.1. LE BUDGET 2024 EST ARRÊTÉ COMME SUIT :

	Service ordinaire	Service extraordinaire
Recettes exercice proprement dit	5.191.202,15	6.700.769,43
Dépenses exercice proprement dit	5.172.919,03	7.332.785,65
Boni/Mali exercice proprement dit	18.283,12	-632.016,22
Recettes exercices antérieurs	577.769,89	0,00
Dépenses exercices antérieurs	48.622,00	150.618,29
Prélèvements en recettes	0,00	794.875,43
Prélèvements en dépenses	100.000,00	0,00
Recettes globales	5.768.972,04	7.495.644,92
Dépenses globales	5.321.541,03	7.483.403,94
Boni global	447.431,01	12.240,98

9. LE TABLEAU DE SYNTHÈSE

Service ordinaire

Budget précédent	Après la dernière M.B.	Adaptations en +	Adaptations en -	Total après adaptations
Prévisions des recettes globales	5.690.615,21	66.919,09		5.757.534,30
Prévisions des dépenses globales	5.243.612,81		63.848,40	5.179.764,41
Résultat présumé au 31/12 de l'exercice n-1	447.002,40	130.767,49		577.769,89

Service extraordinaire

Budget précédent	Après la dernière M.B.	Adaptations en +	Adaptations en -	Total après adaptations
Prévisions des recettes globales	7.255.443,06		5.839.880,47	1.415.562,59
Prévisions des dépenses globales	7.243.202,08		5.677.021,20	1.566.180,88
Résultat présumé au 31/12 de l'exercice n-1	12.240,98		162.859,27	-150.618,29

10. LE TABLEAU RÉCAPITULATIF PAR GROUPE DE FONCTIONS

Service ordinaire			
Recettes		Dépenses	
Libellés	**Montants**	**Libellés**	**Montants**
Prestations	363.879,05	Personnel	2.104.282.11
Transferts	4.556.953,41	Fonctionnement	1.050.339,52
Dette	66.035,33	Transferts	1.279.532,52
Prélèvement	204.334,36	Dette	738.764,88
Total exercice propre	5.191.202,15	Total exercice propre	5.172.919,03
Boni exercice propre	**18.283,12**	Mali	
Recette ex antérieurs	577.769,89	Dépenses ex antérieurs	48.622,00
Prélèvements	0,00	Prélèvements	100.000,00
Total global	5.768.972,04	Total global	5.321.541,03
Boni	**447.431,01**		

Service extraordinaire			
LE BUDGET EXTRAORDINAIRE			
Recettes		Dépenses	
Transferts	3.804.422,68	Transferts	19.000,00
Investissements	0,00	Investissements	7.313.785,65
Dette	2.896.346,75	Dette	0,00
Total exercice propre	6.700.769,43	Total exercice propre	7.332.785,65
Boni exercice propre	0,00	Mali exercice propre	632.016,22
Recettes ex antérieurs	0,00	Dépenses ex. antérieurs	150.618,29
Prélèvements	794.875,49	Prélèvements	0,00
Total global	7.495.644,92	Total global	7.483.403,94
Boni	**12.240,98**	**Mali**	**0,00**

11. LES MONTANTS DES DOTATIONS ISSUS DU BUDGET DES ENTITES CONSOLIDEES

	Dotations approuvées par l'autorité de tutelle
CPAS	355.099,39
Fabriques d'église :	11.278,43
Burdinne	4.511,86
Hannêche	9.960,35
Lamontzée	5.535,24
Oteppe	4.874,00
Marneffe	
Zone de police	387.560,97
Zone de secours	75.221,76

12. LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT ET VOIES ET MOYENS DE FINANCEMENT

Administration : Administration Communale

Exercice : 2024

Tableau budgétaire récapitulatif des projets extraordinaires et de leur voies et moyens

	Autofinancement	
Prévision du solde du fonds de réserve au 1/1:	**299.165,92**	+ ADAPTATIONS 492.445,80 = 791.611,42
Prévision d'alimentation à partir de l'ordinaire :	**100.000,00**	
Prévision d'alimentation à partir de l'extraordinaire :		
Solde prévisionnel disponible :	**399.165,92**	= 891.611,63

Numéro de projet	Objet	Prévision de dépense	Montants prévus par fonds de réserve	Montants prévus par emprunts	Montants prévus par subsides	Total des voies et moyens	Recettes Dépenses
20210006	**FERME DE LA GROSSE TOUR PHASE II**	**3.214.046,98**		**1.185.906,25**	**2.221.000,00**	**3.406.906,25**	**192.859,27**
20220004	**RÉNOVATION AC**	**34.000,00**		**34.000,00**		**34.000,00**	
20220007	**ACHAT VEHICULE ARROSAGE**	**30.000,00**					**-30.000,00**

20220011	**CONSTRUCTIONS DIGUES HANNECHE ET OTEPPE**	**15.000,00**	**15.000,00**			**15.000,00**	
20220013	**ENTRETIEN CHEMINS AGRICOLES**						
20230004	**PIC 22-24 RUE SAINT-LAMBERT(HANNECHE)**	**243.904,24**	**69.669,88**	**174.234,36**		**243.904,24**	
20230005	**PIC 22-24 RUES MARBUAY, ROCHEE, DEVANT LES BOIS, VISSOUL, CHIMPISSE, DEHUY**	**256.933,22**	**85.947,24**	**170.985,98**		**256.933,22**	
20230007	**TRAVAUX BUVETTE FOOT**						
20230012	**TROTTOIR RUE DE VISSOUL**	**60.000,00**		**60.000,00**		**60.000,00**	
20230013	**CRECHE COMMUNALE**	**1.389.075,00**		**277.815,00**	**1.111.260,00**	**1.389.075,00**	
20230017	**SUBSIDE CORNICHES FABRIQUE D'EGLISE DE MARNEFFE**	**19.000,00**	**19.000,00**			**19.000,00**	
20230018	**ACHAT PARCELLE PARC DU RENOZ (1)**	**20.460,00**	**8.184,00**		**12.276,00**	**20.460,00**	
20240001	**AMENAGEMENT PARC DU RENOZ**	**350.000,00**		**350.000,00**		**350.000,00**	
20240002	**TROTTOIRS N652**	**50.000,00**	**50.000,00**			**50.000,00**	

20240003	**PIC 3ème PARTIE RUE DU MOULIN**	**230.000,00**	**85.947,24**	**144.052,76**		**230.000,00**	
20240004	**UREBA - FERME DE LA GROSSE TOUR**	**683.000,00**		**236.985,32**	**446.014,68**	**683.000,00**	
20240005	**ACHAT DE TERRAIN MOBIPOLE N80**	**80.000,00**		**80.000,00**		**80.000,00**	
20240006	**PIMACI - AMENAGEMENT D'UN CHEMIN RESERVE N80**	**384.246,21**	**201.879,13**	**182.367,08**		**384.246,21**	
20240007	**4 CHICANES N652**	**60.000,00**	**60.000,00**			**60.000,00**	
20240008	**ACHAT DE PARCELLES PARC DU RENOZ (2)**	**23.120,00**	**9.248,00**		**13.872,00**	**23.120,00**	
20240009	**PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES FOOT BURDINNE**	**50.000,00**	**50.000,00**			**50.000,00**	
20240010	**ACHAT MOBILIER CENTRE CULTUREL**	**10.000,00**	**10.000,00**			**10.000,00**	
20240011	**ACHAT MATERIEL TECHNIQUE DE VOIRIE**	**50.000,00**	**50.000,00**			**50.000,00**	
20240012	**COLUMBARIUM BURDINNE**	**20.000,00**	**20.000,00**			**20.000,00**	
20240013	**PANNEAUX D'AFFICHAGE CIMETIERES**	**20.000,00**	**20.000,00**			**20.000,00**	

20240014	**MOBILIER ATELIER VOIRIE**	**25.000,00**	**25.000,00**			**25.000,00**	
20240015	**MOBILIER SECURITE ABORD VOIRIE**	**15.000,00**	**15.000,00**			**15.000,00**	
	Totaux :	**7.332.785,65**	**794.875,49**	**2.896.346,75**	**3.804.422,68**	**7.495.644,92**	**162.859,27**
	Prévision du solde du fonds de réserve au 31/12 :		**-395.709,57**	+ 492.445,80 (adaptations) = 96.736,23			